

DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES  
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE **A**  
POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES



Affaires économiques et monétaires

**Emploi et affaires sociales**

Environnement, santé publique  
et sécurité alimentaire

Industrie, recherche et énergie

Marché intérieur et protection des consommateurs

**AGORA citoyenne**  
**"Crises et Pauvretés"**





**DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES**  
**DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A: POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET**  
**SCIENTIFIQUES**

# **AGORA CITOYENNE**

IP/A/MISC/2010-11

PE 451.485

Décembre 2010

FR (orig:EN)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>GROUPE DE TRAVAIL 1 – CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET NOUVELLES FORMES DE PAUVRETÉ</b>	<b>4</b>
1. Estimation de l'impact social de la récession	5
2. Nouveaux risques sociaux liés à la crise économique	10
3. Réponses de protection sociale à la récession dans l'Union européenne	14
4. La stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de l'UE	17
5. Questions à débattre	20
<b>ANNEXE – LISTE DES RESOLUTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>21</b>
<b>GROUPE DE TRAVAIL 2 – INCIDENCE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LA MIGRATION ET L'INTÉGRATION SOCIALE</b>	<b>22</b>
1. Immigration dans l'Union européenne: faits et chiffres	23
2. Principales questions et enjeux	27
2.1. Secteurs peu qualifiés	27
2.2. Groupes vulnérables	28
2.3. Obstacles spécifiques	30
3. Législation de l'Union européenne	33
4. Le Parlement européen	36
Références	38
Questions soumises à discussion	40
<b>ANNEXE: RESOLUTIONS RECENTES DU PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>41</b>

---

<b>GROUPE DE TRAVAIL 3 – ENJEUX ET DÉFIS D’UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ EUROPÉEN: VERS UN MODÈLE DE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE</b>	<b>42</b>
<b>1. Croissance et développement durable en Europe</b>	<b>43</b>
1.1 L’économie européenne	43
1.2 Enjeux environnementaux	45
1.3 Fracture numérique	48
<b>2. Un «New Deal» vert et numérique pour l’Europe?</b>	<b>49</b>
2.1 Les investissements verts – une solution pour deux crises?	49
2.2 Aspects économiques d’une relance mondiale verte	51
2.3 Des emplois verts pour une société plus durable et plus inclusive	53
2.4 Les TIC au service d’une société plus durable et plus inclusive	56
<b>3. Questions à débattre</b>	<b>58</b>



## **GROUPE DE TRAVAIL 1 – CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET NOUVELLES FORMES DE PAUVRETÉ**

### **Résumé**

Cette note d'information décrit les estimations de l'impact social probable de la crise économique et financière, et ses effets escomptés sur le taux de risque de pauvreté dans l'Union européenne. Avec le retour d'un chômage à deux chiffres, il est réaliste d'en déduire que de nombreux ménages européens ont pu être frappés par les répercussions de la récession et souffrir d'une certaine vulnérabilité économique. Dans ces conditions, l'efficacité des systèmes de protection sociale est mise à l'épreuve. Les études disponibles soulignent que, dans de nombreux cas, les systèmes de sécurité sociale dans les États membres de l'UE pourraient ne pas être en mesure de fournir une protection adéquate à de grands groupes de personnes particulièrement fragiles, étant donné que les nouveaux risques sociaux nés de l'évolution récente du marché du travail et de la société ne sont pas encore couverts par des mesures appropriées. La coopération européenne dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale pourrait fournir des éléments essentiels permettant de moderniser les systèmes de protection sociale.

## 1. Estimation de l'impact social de la récession

Même si l'Union européenne (UE) est l'une des régions du monde avec le PIB et le revenu moyen par habitant les plus élevés, la pauvreté et l'exclusion sociale ne sont pas apparues sur son territoire à la suite de la récession actuelle: au contraire, ces phénomènes sont, à différents degrés dans les divers États membres, un élément connu de longue date dans nos sociétés.

En 2000, les dirigeants européens se sont engagés à «donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté d'ici 2010» dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, mais même avant l'éclatement de la crise financière et économique, on constatait déjà que non seulement, cet objectif n'avait pas été atteint, mais que pour la période 2000-2008, la tendance était à des réductions légères, mais constantes, de la pauvreté absolue (une situation dans laquelle les individus manquent de moyens de base pour survivre, comme l'accès à la nutrition ou à un toit) et même à des hausses inquiétantes de la pauvreté relative (le nombre de personnes dont les revenus sont estimés sous le seuil de pauvreté par rapport aux conditions de vie générales dans un pays ou une région).

Le rapport intitulé «Croissance et inégalités: distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE» publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2008, a montré que le fossé entre riches et pauvres et le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté avaient augmenté ces vingt dernières années. Cette hausse était répandue, touchant trois quarts des pays de l'OCDE. L'ampleur du changement était modérée, mais significative. Au niveau de l'UE, l'inégalité de l'accès aux droits et services de base se fait ressentir par la persistance d'énormes différences d'espérance de vie et de conditions de santé entre les États membres de l'UE et en leur sein<sup>1</sup>.

La récession économique a fait revenir le chômage dans l'UE à son niveau d'avant 2001. Les données sur l'évolution du PIB et les taux de chômage, corroborées par la preuve du déclin de l'activité économique et de la hausse du malaise social, ainsi que par des études faisant état d'un sentiment croissant d'insécurité et de frustration parmi les citoyens européens (p. ex. Eurobaromètre), ne sont que des moyens indirects d'acquiescer à une certaine connaissance sur l'impact social futur de la récession.

En réalité, même si la perception de l'augmentation de la pauvreté due à la récession est claire, aucune donnée globale n'est actuellement disponible sur les répercussions sociales de la crise financière et économique actuelle dans l'Union européenne. En conséquence, à ce stade, nous ne pouvons nous faire qu'une image incomplète et basée sur de simples estimations. En outre, il est clair que la situation est très dynamique et que les conséquences sociales de la récession sont encore en évolution.

Les dernières données disponibles sur les conditions de vie de la population européenne et la pauvreté remontent à 2008 (les données 2009 ont été publiées pour un nombre limité d'États membres). Sur la base de la définition des personnes à risque de pauvreté adoptée au niveau de l'UE à des fins statistiques (personnes ayant des revenus inférieurs à 60 % du revenu médian), en 2008, le nombre total de citoyens de l'UE exposés au risque de pauvreté après les transferts sociaux était estimé à 85 millions (16,5 % de la population), un chiffre proche de celui des années précédentes et, plus inquiétant encore, incluant de nouveaux groupes qui n'étaient pas menacés autrefois.

---

<sup>1</sup> Commission européenne, Ensemble pour la santé: une approche stratégique pour l'UE 2008-2013, COM(2007) 630.



En 2008, 20 % des enfants étaient menacés par la pauvreté dans l'UE. Un Européen sur dix vivait dans un ménage où personne ne travaillait<sup>2</sup>. Contrairement à l'hypothèse selon laquelle avoir un emploi est le moyen le plus efficace de se prémunir contre le risque de pauvreté, une minorité significative de la population de chômeurs dans l'UE, soit environ 8 %, vivait dans un ménage dont les revenus étaient situés en dessous du seuil de pauvreté national.

Cette image globale montre des situations nationales très différentes. En 2008, le taux de risque de pauvreté allait de 9 à 26 % dans les États membres individuels.

À une extrémité, les États membres présentant les taux de pauvreté les plus élevés étaient la Lettonie (26 %), la Roumanie (23 %), la Bulgarie (21 %), la Lituanie, la Grèce et l'Espagne (toutes autour de 20 %), tandis que la part de la population à risque de pauvreté était d'environ 9 % en République tchèque, 10 % en Islande et 11 % aux Pays-Bas, en Slovaquie et en Norvège.

Les indicateurs de dénuement matériel et des ménages à faible intensité de travail sont également mesurés dans l'UE. Ils sont utilisés en combinaison avec le taux de risque de pauvreté pour déterminer le nombre de personnes touchées par la pauvreté et/ou l'exclusion sociale.

---

<sup>2</sup> Eurostat, Statistiques en bref, 9/2010.

**Tableau 1 - Population à risque de pauvreté ou d'exclusion; pourcentage de la population totale (2008)**

	<b>Population à risque de pauvreté</b>	<b>Population à risque de pauvreté ou d'exclusion</b>
Union européenne (27 pays)	16,5	23,6
Belgique	14,7	20,8
Bulgarie	21,4	44,8
République tchèque	9	15,3
Danemark	11,8	16,3
Allemagne	15,2	20,1
Estonie	19,5	21,8
Irlande	15,5	23,7
Grèce	20,1	28,1
Espagne	19,6	22,9
France	12,7	18,6
Italie	18,7	25,3
Chypre	16,2	22,2
Lettonie	25,6	33,8
Lituanie	20	29,3
Luxembourg	13,4	15,5
Hongrie	12,4	28,2
Malte	14,6	19,5
Pays-Bas	10,5	14,9
Autriche	12,4	18,6
Pologne	16,9	30,5
Portugal	18,5	26
Roumanie	23,4	44,2
Slovénie	12,3	18,5
Slovaquie	10,9	20,6
Finlande	13,6	17,4
Suède	12,2	14,9
Royaume-Uni	18,8	23,2

Source des données: Eurostat

Le chômage (et le sous-emploi) est clairement l'effet social le plus tangible et le plus quantifiable de la récession économique. Au stade actuel, c'est surtout en essayant d'analyser l'évolution de la situation de l'emploi que l'on peut déterminer l'impact de la récession sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie des ménages européens.

Dans l'Union européenne (UE), le chômage augmente depuis mars 2008 à la suite de la crise économique mondiale. Selon le rapport «Emploi en Europe 2009», la crise actuelle aurait même inversé en grande partie la croissance de l'emploi réalisée depuis 2000<sup>3</sup>. La hausse du chômage a été ressentie dans chaque État membre, même si la gravité varie entre les pays et les groupes de travailleurs.

Le chômage a augmenté très rapidement (de 7,4 % en novembre 2008 à 9,2 % en septembre 2009<sup>4</sup>) et une détérioration accrue de la situation du marché du travail a été constatée, même après l'apparition des premiers signes de relance.

La France, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne ont connu des taux de chômage à deux chiffres, les niveaux atteints étant particulièrement élevés en Lettonie et en Espagne, avec respectivement 22,3 % et 19,3 %.

Eurostat estime qu'environ 23 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE en août 2010, soit environ 7 millions de plus qu'au niveau le plus bas enregistré en 2008.

Même si elle est très lente, la croissance semble être revenue et, selon les dernières données, le marché du travail de l'UE montre enfin des signes de stabilisation.

Toutefois, on peut s'attendre à ce que l'emploi ne rebondisse pas à la même vitesse que la croissance du PIB. La théorie économique prédit que la production et l'emploi évoluent différemment, à environ 6 à 9 mois d'écart. En conséquence, il est normal que le taux de chômage reste élevé malgré un taux de croissance du PIB positif après la crise, s'accompagnant plus que probablement d'une hausse supplémentaire du taux de risque de pauvreté. Les raisons de cet écart temporel sont diverses, mais la principale explication est la présence de ressources humaines sous-utilisées en période de récession. Cela peut donc s'expliquer par le fait que des améliorations significatives du taux de chômage pourraient être constatées progressivement en 2011-2012 seulement, une fois que la stabilité économique et financière sera plus solidement ancrée.

Les tensions budgétaires croissantes dans l'UE pourraient bientôt pousser certains États membres à adopter des stratégies de rigueur budgétaire drastiques, les gouvernements retirant leur soutien financier du marché du travail, ce qui pourrait accroître le problème du chômage dans les mois à venir, à moins que le rebond économique soit suffisamment fort pour contrecarrer ce choc probablement négatif. Cette rigueur fiscale pourrait également avoir une incidence directe sur les ressources allouées à la politique sociale et aux stratégies visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La perte de revenus générée par le chômage est de loin le mécanisme le plus direct de production de la pauvreté. Toutefois, on ne peut le considérer comme un déterminant de la pauvreté. Selon une analyse récente<sup>5</sup>, une nouvelle étude empirique serait nécessaire pour faire la lumière sur les conséquences sociales spécifiques de la situation actuelle du chômage. Cependant, des études ont déjà été réalisées, qui peuvent fournir un ensemble de connaissances utiles, encore largement valables, même si les circonstances ont changé à certains égards. Les études disponibles montrent que par rapport aux personnes ayant un travail, les sans-emploi tendent à encourir un risque plus élevé de pauvreté et de difficultés financières, mais cet effet négatif probable peut être suffisamment amorti par une aide économique fournie par l'assurance chômage ou d'autres types de soutien.

Les mécanismes par lesquels les derniers développements économiques sont susceptibles d'avoir eu une incidence sur la stabilité des revenus et le pouvoir d'achat de nombreux ménages européens doivent être expliqués par une analyse prudente et globale.

---

<sup>3</sup> Rapport Emploi en Europe 2009, Commission européenne, 2009.

<sup>4</sup> Eurostat, taux de chômage harmonisé par genre

<sup>5</sup> Furåker B., *On the social consequences of unemployment*, Parlement européen, 2010

Un rapport récent de l'Observatoire de la situation sociale<sup>6</sup> financé par l'UE utilise une combinaison de plusieurs sources de données pour analyser les changements dans la répartition des revenus générés par la crise et pour déterminer les groupes sociaux et les ménages les plus touchés.

Malgré les limitations, et tout en soulignant que l'analyse sous-estime presque certainement les effets des réductions de salaires dus, par exemple, aux contrats de travail de courte durée, le rapport montre clairement que la récession devrait avoir un effet significatif sur le nombre relatif de personnes à risque de pauvreté dans plusieurs pays, en particulier ceux où cet élément a l'influence la plus forte sur l'emploi. Il invite dès lors les États membres de l'UE à prendre attentivement en considération les implications politiques de cette analyse lors de la détermination des mesures restrictives à introduire afin de réduire les déficits budgétaires.

---

<sup>6</sup> Les effets potentiels de la récession sur le risque de pauvreté, Observatoire de la situation sociale, novembre 2010.

## 2. Nouveaux risques sociaux liés à la crise économique

Jusque récemment, tout le monde s'accordait à dire que le fait d'avoir un emploi rémunérateur était le moyen le plus sûr d'échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Non seulement le travail garantissait la satisfaction des besoins de base des ménages, permettant notamment de faire certaines économies sur lesquelles baser les futurs projets familiaux, mais il comprenait une protection face aux événements entravant, de manière temporaire ou permanente, la capacité d'exercer une activité professionnelle (maladie, chômage, maternité, vieillesse, etc., à savoir les «risques sociaux» habituels).

La famille était l'autre forme basique complémentaire de protection face aux risques sociaux, car elle couvrait d'autres types de besoins humains tels que la disponibilité de l'accompagnement des membres les plus vulnérables des ménages, comme les enfants et les personnes âgées.

La pauvreté était dès lors considérée par de larges secteurs de l'opinion publique comme un phénomène limité allant de pair avec une vie en marge de la société.

Au cours des dernières décennies, de nouveaux risques sociaux ont émergé en raison d'une combinaison de facteurs: insécurité de l'emploi, fragilité accrue du soutien familial et absence de protection sociale adéquate.

La mondialisation, le changement technologique rapide et la concurrence accrue grâce à la mondialisation ont fondamentalement modifié les marchés européens du travail. De nouveaux types d'accords contractuels autres que le travail permanent à temps plein, deviennent de plus en plus courants dans l'UE: le contrat d'emploi à temps plein à durée indéterminée, qui était autrefois la norme, est de plus en plus remplacé par les contrats à temps partiel à durée déterminée, ainsi que par le travail intérimaire et les activités non salariées.

En conséquence, les emplois et les carrières dans lesquels le travail est peu sûr et temporaire se sont largement répandus dans les États membres de l'UE. La précarité étant devenue une caractéristique courante des nouvelles possibilités d'emploi, le fait d'avoir un emploi rémunéré n'est plus une garantie face au risque de pauvreté.

À cet égard, le phénomène des «travailleurs pauvres» a gagné en reconnaissance ces dernières années, même si, d'après un récent rapport<sup>7</sup> publié par l'Observatoire européen des conditions de travail de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dans la plupart des pays de l'UE cette question n'est une priorité politique ni du gouvernement, ni des partenaires sociaux. Même si rares sont les éléments qui le prouvent à l'heure actuelle, cette analyse prédit que les travailleurs pauvres sont susceptibles d'être particulièrement touchés par la récession économique actuelle. La pauvreté au travail est liée aux faibles revenus, aux faibles qualifications, à un emploi précaire et souvent à temps partiel, mais aussi aux caractéristiques du ménage dans lequel vit l'individu, en termes de nombre de personnes dépendantes et d'intensité de travail du ménage<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Les travailleurs pauvres en Europe, **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2010.**

<sup>8</sup> Document de travail des services de la Commission européenne: «Document annexé au rapport conjoint 2007 sur la protection sociale et l'inclusion sociale».

L'évolution des schémas familiaux, avec le passage du modèle de «l'homme travailleur» au modèle d'un «duo de travailleurs», ainsi que le nombre croissant de ménages unipersonnels et monoparentaux, avec une nouvelle attitude des femmes vis-à-vis du travail rémunéré et de nouveaux besoins en matière d'accompagnement des enfants et des personnes âgées, ont également profondément nui à ce qui est considéré comme le deuxième pilier, complémentaire, de la stabilité sociale.

Lorsqu'elles comparent le risque de pauvreté dans l'UE pour différents groupes d'âge et structures familiales, documentations et données disponibles indiquent que les ménages unipersonnels et ceux avec enfant dépendant tendent à être exposés à un risque de pauvreté supérieur, le taux le plus élevé touchant les parents isolés avec un enfant dépendant. Dans pratiquement tous les États membres, le risque de pauvreté des enfants est plus élevé que celui de la population en âge de travailler. La moitié des États membres présente un risque de pauvreté des enfants élevé, et la même proportion d'États membres affiche un risque de pauvreté des personnes âgées élevé, plus particulièrement les femmes de plus de 75 ans, avec de grandes différences nationales<sup>9</sup>.

En quelques décennies, les fondements sur lesquels reposaient les sociétés européennes d'après-guerre ont progressivement perdu leur capacité à assurer le bien-être et la sécurité de nombreux citoyens. Les plus menacés par cette évolution sont à la fois les citoyens des groupes d'âge les plus extrêmes (enfants et personnes âgées) et la classe moyenne. C'est un processus défini dans la documentation comme une érosion progressive des classes moyennes<sup>10</sup>.

Les familles confrontées à une fragilité de leurs revenus, à une fragilité financière ou à une pauvreté temporaire à l'un ou l'autre moment représenteraient au total 20 à 25 % de la population des pays d'Europe occidentale<sup>11</sup>.

Dans une telle situation, le risque d'exposition à la vulnérabilité financière et économique peut survenir à partir de n'importe quel événement normal de la vie qui, par une combinaison d'autres facteurs et/ou de circonstances particulières, peut se transformer en difficulté réelle et faire sombrer dans la pauvreté: toute baisse des revenus, telle que celles appliquées par de nombreuses entreprises pour éviter les licenciements, pourrait avoir des répercussions énormes sur la vie quotidienne des familles concernées.

Autre problème, le développement de la privation de logement en raison de la difficulté à assumer le coût d'un logement adéquat, ce qui expose de nombreuses personnes à l'instabilité et aux difficultés financières. Une grande proportion de la population européenne est propriétaire de son logement, mais en raison des tensions sur le marché du logement et des coûts accrus du logement, l'accès à une habitation est devenu bien plus difficile pour certaines catégories de population. Ce phénomène contribue non seulement à l'abaissement des conditions de vie des familles, mais a également pour effet de réduire les attentes pour l'avenir.

Avec 7 millions de chômeurs en plus qu'avant la crise, les revenus de nombreux ménages ont chuté, les exposant à la pauvreté et au surendettement, ainsi qu'à des difficultés accrues pour se loger, les poussant notamment, dans certains cas, à vendre leur logement.

---

<sup>9</sup> Crepaldi, C. et al., *The Role of minimum income for social inclusion in the European Union*, **Parlement européen**, 2007.

<sup>10</sup> Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, 1995.

<sup>11</sup> Ranci, C., *Social Vulnerability in Europe: The New Configuration of Social Risks*, 2010.

La segmentation des marchés du travail a montré clairement, à différents degrés, quels travailleurs ont été, et sont, exposés au risque de perdre leur emploi au cours de la crise économique actuelle. Le chômage a d'abord frappé la «périphérie» des travailleurs temporaires, et seulement après le corps des travailleurs permanents. Les migrants, les travailleurs jeunes et vieux, surtout les femmes, ont été les plus touchés<sup>12</sup>.

Les jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi sont confrontés à de plus en plus de difficultés et leur situation est très préoccupante, car ils cumulent la fragilité due au manque d'emplois à celle, habituelle, due à la transition à l'âge adulte. Les taux de chômage des jeunes, qui sont déjà plus élevés que pour les autres groupes d'âge, ont explosé dans l'UE après l'éclatement de la crise et, selon les estimations de l'OCDE, devraient rester élevés, à deux chiffres, dans de nombreux pays européens jusqu'à la fin 2011.<sup>13</sup>

Cela pourrait avoir des conséquences graves à la fois pour la génération actuelle d'entrants sur le marché du travail, qui pourraient être confrontés à un chômage de longue durée dès le début de leur vie professionnelle, nuisant ainsi à leur carrière future et à leurs perspectives de revenus, et pour les futurs jeunes demandeurs d'emploi, qui pourraient également devoir retarder leur entrée sur le marché du travail: ce groupe se définit comme la nouvelle «génération perdue».

Lorsque la société et les familles ne fournissent pas suffisamment de ressources pour soutenir leurs membres les plus jeunes en ces temps difficiles, le risque de pauvreté peut devenir pour eux une réalité.

Plus que jamais, en plein milieu de la crise, la pauvreté touche principalement les femmes. En général, les femmes présentent un taux de risque de pauvreté plus élevé que celui des hommes: en moyenne 15 % des femmes entre 16 et 64 ans dans l'UE-25 en 2005, contre 14 % des hommes<sup>14</sup>. L'écart de rémunération en fonction du sexe semble toujours être un phénomène commun à la plupart des États membres de l'UE: en moyenne, dans l'UE, les femmes gagnent environ 17,6 % de moins que les hommes.

En outre, les femmes tendent à se concentrer dans des secteurs de l'économie à plus faible rémunération, avec nombre d'emplois à temps partiel, temporaire et informel, bénéficiant d'une couverture d'assurance sociale limitée. La diminution des revenus du travail des femmes pourrait avoir des conséquences particulièrement graves pour les familles à plus faibles revenus ou les ménages monoparentaux. Dans un avenir proche, la capacité des femmes à rester dans l'emploi pourrait être de plus en plus mise à mal par la réduction prévue du budget des politiques sociales et les coûts accrus liés à l'accompagnement des enfants et des personnes âgées. Le Parlement européen a appelé ouvertement à l'intégration des considérations de genre dans les réponses politiques à la crise financière et économique<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Eichhorst W., et al., *The Role of the social protection as economic stabiliser: Lessons from the current crisis*, Parlement européen, 2010.

<sup>13</sup> Montée du chômage des jeunes dans la crise: comment éviter un impact négatif à long terme sur toute une génération?, document de travail de l'OCDE: questions sociales, emploi et migrations, n° 106, avril 2010.

<sup>14</sup> Eurostat, *La vie des femmes et des hommes en Europe*, 2008.

<sup>15</sup> **Résolution du Parlement européen du 17 juin 2010 sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière**

---

Vu leur position faible sur le marché du travail et, dans de nombreux cas, leur manque de soutien des réseaux sociaux, les travailleurs migrants souffriront particulièrement de l'impact de la récession. En outre, ces travailleurs cumuleront le désavantage de ne pas être ressortissant national à celui lié au groupe démographique auquel ils appartiennent, comme les femmes et les jeunes.

Les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi risquent d'être exclus du marché du travail pour toujours et, dans certains cas, d'être poussés à la retraite anticipée, avec une double menace pour leurs conditions de vie due à une réduction de leurs revenus actuels, ainsi qu'à l'impact plus que probablement négatif sur le montant de leurs futures retraites.

L'une des difficultés pour déterminer les réponses de protection sociale appropriées aux «nouveaux» risques sociaux est que ces risques, contrairement aux «anciens», ne sont pas exclusivement liés au fait d'avoir un emploi rémunéré ou non. Ils reflètent des situations bien plus complexes: les systèmes de sécurité sociale ne devraient pas seulement améliorer l'efficacité et l'efficience et leurs piliers traditionnels comme les services de soins de santé, la sécurité sociale et l'assistance sociale, mais aussi fournir des réponses plus globales pour satisfaire à ces nouvelles tâches exigeantes.



### 3. Réponses de protection sociale à la récession dans l'Union européenne

Tous les pays européens ont développé des systèmes de sécurité sociale visant à protéger les individus et familles vulnérables face à la privation économique, à renforcer la participation équitable à la société pour tous et à renforcer la cohésion sociale. Toutefois, ces systèmes de protection sociale ont été conçus en fonction des risques sociaux déterminés à un certain point de l'histoire et, pour plusieurs raisons, les législateurs et l'opinion publique dans les États membres ont, dans la plupart des cas, été réticents à les réformer en profondeur, voire ont été incapables de le faire.

En effet, ces ensembles de prestations et de services doivent évoluer et s'intégrer totalement dans le contexte social dans lequel ils s'inscrivent afin de répondre efficacement aux nouveaux besoins nés des développements économiques, démographiques et sociétaux.

Même si les conditions de vie générales se sont améliorées considérablement au cours des dernières décennies, on ne peut nier que les régimes de protection sociale n'ont pas réussi à déboucher sur l'égalité des chances pour tous. Les citoyens européens ne bénéficient pas d'un niveau uniforme de protection face aux répercussions sociales de la récession économique.

Au vu des groupes importants de citoyens européens exposés aux effets de la récession sans soutien, ou avec peu de soutien, l'efficacité, ainsi que la capacité d'intégration, des systèmes de sécurité sociale existants pourraient être remises en cause.

Les principales leçons à tirer de la récente crise semblent confirmer que la protection sociale peut être essentielle pour amortir l'impact social d'une récession et pour stabiliser la demande globale de biens et services<sup>16</sup>. Comme l'on s'attend à ce que les mouvements cycliques deviennent plus fréquents et prononcés, cette expérience ne doit pas être sous-estimée.

L'efficacité d'un système de protection sociale peut être illustrée par l'ampleur avec laquelle il réussit à réduire le risque de pauvreté de la population vivant dans le pays. Même à cet égard, la situation dans l'Union européenne est très diverse: dans certains cas, l'effet de réduction de la pauvreté des transferts sociaux atteint 50 % ou plus, réduisant ainsi de moitié le risque de pauvreté de la population, alors que dans d'autres États membres, cet indice est limité à 20 %<sup>17</sup>.

Ces observations suggèrent qu'il convient de lancer une réflexion autour des outils que les politiques d'emploi et sociales devraient avoir à leur disposition pour garantir des sociétés inclusives et éviter la segmentation sur les marchés du travail et l'extension des inégalités lorsque les personnes sont particulièrement vulnérables.

Dès l'éclatement de la crise, les dirigeants européens se sont dit tout à fait confiants dans le fait que «pour [...] contribuer à préparer la relance, il est essentiel de s'appuyer sur la solidarité et de permettre aux systèmes de protection sociale de jouer pleinement leur rôle de stabilisateurs automatiques»<sup>18</sup>. Les systèmes de protection sociale avancés, qui sont une caractéristique distinctive du modèle social européen, étaient censés réduire les difficultés rencontrées par les personnes les plus touchées par les effets de la récession économique en cours, ainsi que contribuer activement à soutenir la relance économique.

---

<sup>16</sup> Eichhorst W., et al., *The Role of the social protection as economic stabiliser: Lessons from the current crisis*, Parlement européen, 2010.

<sup>17</sup> Crepaldi, C. et al., *The Role of minimum income for social inclusion in the European Union*, Parlement européen, 2007.

<sup>18</sup> Conseil européen du printemps 2009, conclusions de la présidence.

Cette idée a également été soutenue dans le plan européen pour la relance économique<sup>19</sup>: «La mise en œuvre de politiques d'intégration active et de stratégies intégrées de flexicurité axées sur des mesures d'activation, de reconversion et de valorisation des compétences est essentielle pour favoriser l'aptitude au travail, assurer une réinsertion professionnelle rapide des travailleurs qui ont été licenciés et éviter le chômage de longue durée. Dans ce contexte, il importera également d'assurer une protection sociale adéquate assortie de mesures d'incitation au travail tout en préservant le pouvoir d'achat».

Par ailleurs, tous les États membres de l'UE ont adopté des mesures extraordinaires pour limiter les conséquences sociales de la crise et réduire leur impact: des paquets de stimulants fiscaux ont été établis et des plans d'aide à l'emploi ont été mis en place pour éviter les licenciements de masse. La première phase des interventions anticrise ad hoc s'est caractérisée par plusieurs réformes destinées à renforcer le système d'indemnités d'assurance chômage de base, en particulier en facilitant l'accès ou en augmentant le montant des allocations pour les travailleurs atypiques licenciés.

Plusieurs pays ont également étendu les mesures publiques visant à encourager la flexibilité du temps de travail, et en particulier les régimes de travail à temps partiel, pour éviter les licenciements. Les estimations des perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 suggèrent que les programmes à court terme ont à eux seuls sauvé plus de 200 000 emplois en Allemagne, et environ 120 000 en Italie. Ces systèmes n'aident toutefois pas les travailleurs temporaires ou atypiques.

En outre, les politiques actives du marché du travail (PAMT) visant à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi ont été renforcées, et des efforts de formation des personnes au travail et sans emploi ainsi que d'intensification de l'aide dans la recherche d'emplois ont également été déployés. Ces mesures sont plus équitables que les accords à court terme et se sont révélées efficaces à moyen et long terme, mais leur utilité pour aider en période de récession, lorsque les offres d'emploi sont rares, peut être remise en cause sur la base des éléments fournis par les expériences récentes.

Les travailleurs ayant des contrats à durée déterminée, ou présentant une brève carrière professionnelle, les entrants sur le marché du travail, les employés à faible rémunération mensuelle, parce qu'ils sont payés par heure ou exercent un travail à temps partiel, et les travailleurs non salariés, ont normalement un accès nul ou limité à des indemnités d'assurance substantielles.

Il s'est avéré que le chômage était susceptible de se transformer en une situation durable lorsque l'économie traverse des crises aussi profondes que celle que nous traversons actuellement. Les allocations de chômage, par contre, ont normalement une durée limitée et ne peuvent protéger les personnes du risque de pauvreté à long terme.

---

<sup>19</sup> Communication de la Commission au Conseil européen – Un plan européen pour la relance économique, COM(2008) 800 final

En outre, l'assurance chômage est souvent liée à la contribution passée versée par le travailleur et, en conséquence, elle n'est pas souvent accessible aux jeunes travailleurs, qui sont les plus touchés et supporteront plus que probablement les conséquences durables les plus dures de la récession économique. L'exposition aux risques de chômage et la «qualité» de la protection sociale fournie aux différents groupes socio-économiques ne coïncident pas, et les plus touchés sont souvent les moins protégés<sup>20</sup>.

Parallèlement aux allocations de chômage, l'autre mesure de protection sociale largement utilisée pour répondre à la crise consistait en des revenus minimaux.

La plupart des États membres disposent d'une espèce de système de revenu minimal pour les personnes en âge de travailler, qui vise à assurer des conditions de vie minimales pour les individus et ceux dont ils ont la charge, lorsqu'ils n'ont pas d'autre moyen de soutien financier. Leur couverture et leur efficacité varient fortement.

Si les systèmes d'allocations de chômage sont plus exclusifs, une aide aux revenus sous condition de ressources est généralement disponible en tant que filet de sécurité sociale dans la plupart des États membres de l'UE. Le revenu minimum est une mesure importante pour lutter contre la pauvreté économique et, lorsqu'il est mis en œuvre via une approche intégrée et stratégique impliquant différents domaines politiques, il peut avoir un impact positif sur la réduction de l'exclusion sociale<sup>21</sup>. La logique sous-jacente des régimes de revenus minimum est de développer une approche intégrée prenant en considération toutes les dimensions concernées. Dans les pays qui ont adopté ce type d'approche, les dépenses sociales pour réduire la pauvreté sont diversement efficaces, et le chômage baisse de manière constante.

L'aide aux revenus permet sans aucun doute de soulager les personnes, mais elle ne permet pas en soi aux individus et aux familles d'éviter durablement la pauvreté. Pour combattre efficacement la pauvreté et l'exclusion sociale, les transferts sociaux doivent s'accompagner de soins de santé adéquats, d'éducation, de logements, de services sociaux et de mesures facilitant l'intégration sur le marché du travail quand c'est possible.

Si, d'un côté, les taux élevés d'emploi et les carrières professionnelles plus longues semblent être une condition préalable pour assurer la viabilité à long terme des systèmes de sécurité sociale, d'un autre côté, une stratégie visant à soutenir la productivité et la compétitivité de l'économie européenne au moyen de marchés du travail flexibles et inclusifs devra être combinée à un filet de sécurité sociale adapté, basé sur des systèmes de prestations modernisés, ainsi qu'à des services d'accompagnement améliorés pour les membres d'une famille à charge afin d'aider les individus et les ménages à mieux équilibrer travail et vie privée.

---

<sup>20</sup> Eichhorst W., et al., *The Role of the social protection as economic stabiliser: Lessons from the current crisis*, Parlement européen, 2010.

<sup>21</sup> Crepaldi, C. et al., *The Role of minimum income for social inclusion in the European Union*, Parlement européen, 2007.

## 4. La stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de l'UE

L'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999 a permis de reconnaître officiellement la création d'une protection sociale à part entière et la lutte contre l'exclusion comme des objectifs communs de l'Union européenne et des États membres (article 151 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, TFUE).

L'article 153 TFUE donne à l'UE la compétence pour soutenir et compléter les activités des États membres, qui restent cependant les premiers responsables de la réalisation de ces objectifs communs, dans plusieurs domaines incluant la sécurité sociale et la protection sociale des travailleurs (c), l'intégration des personnes exclues du marché du travail (h), la lutte contre l'exclusion sociale (j) et la modernisation des systèmes de protection sociale (k). L'article 153 prévoit également la possibilité d'adopter des directives établissant des exigences minimales dans la plupart des secteurs couverts, à l'exception de la lutte contre l'exclusion sociale (j) et de la modernisation des systèmes de protection sociale (k).

Depuis 2000, sur la base d'une décision prise par les chefs d'État ou de gouvernement visant à renforcer les efforts communs pour lutter contre la pauvreté et moderniser la protection sociale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne et ses États membres coopèrent dans le cadre de la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la santé et des soins à long terme, des pensions et de l'inclusion sociale (MOC sur la protection sociale et l'inclusion sociale ou «MOC sociale»).

Le processus MOC se base sur des objectifs communs généraux, des rapports nationaux et des rapports conjoints de l'UE rédigés par le Conseil et la Commission, avec le soutien financier du programme «Progress» financé par l'UE. Contrairement au mécanisme de coopération conçu dans le secteur de l'emploi, aucun objectif quantitatif n'a été fixé et aucune ligne directrice commune n'existe. Dans l'ensemble, les résultats obtenus grâce à ce processus sont généralement considérés comme insuffisants par la plupart des parties prenantes.

La stratégie Europe2020 inclut pour la première fois un objectif quantifié de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale: sortir du risque de pauvreté 20 millions de personnes. En outre, une des sept initiatives phares guidant les actions de l'UE et des États membres au sein de la stratégie Europe2020 portera spécifiquement sur ce point (plate-forme européenne contre la pauvreté)<sup>22</sup>.

De nouveaux moyens d'arriver à un équilibre entre la durabilité et l'adéquation des dépenses de protection sociale et la couverture des risques sociaux devront être déterminés d'urgence pour conserver l'essence même des modèles sociaux européens.

---

<sup>22</sup> Au moment de finaliser cette note, aucune information sur cette initiative n'était disponible.

Les experts ont souligné que, beaucoup plus que dans le cas des «risques sociaux typiques» et des systèmes de protection sociale traditionnels qui ont été développés au niveau national pour y répondre, l'Union européenne pourrait être en mesure de jouer un rôle de figure de proue dans la promotion du débat entre les États membres au sujet des mesures de protection sociale les plus appropriées visant à répondre aux nouveaux risques sociaux<sup>23</sup>.

En novembre 2008, à la suite d'un engagement à formaliser davantage la convergence de vues sur les sujets faisant partie de la MOC sociale au moyen d'instruments juridiques non contraignants, la Commission européenne a adopté une «recommandation relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail», actualisant la recommandation 92/441/CEE du Conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale, qui établit des principes et orientations de base à mettre en œuvre dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans sa recommandation de 2008, la Commission demande aux États membres «de concevoir et d'appliquer une stratégie globale et intégrée en faveur de l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail» sur la base des trois éléments suivants: «un complément de ressources adéquat, des marchés du travail favorisant l'insertion et l'accès à des services de qualité».

La Commission souligne également que «les politiques d'inclusion active devraient faciliter l'intégration des personnes capables de travailler dans un emploi durable et de qualité, et apporter aux autres des ressources suffisantes pour vivre dans la dignité, ainsi qu'une aide à la participation sociale»<sup>24</sup>.

Le rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale **2010 souligne qu'«il convient d'accorder une attention nouvelle aux anciennes et aux nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion, dans des sociétés vieillissantes et en évolution rapide, ouvertes à la mondialisation et aux flux de population»**. Dans cet esprit, la ligne directrice n° 10 de la stratégie Europe2020 (promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté) dispose qu'«il conviendrait de moderniser les systèmes de protection sociale, y compris les régimes de retraite et l'accès aux soins de santé, et de les déployer pleinement de façon à assurer une aide appropriée au revenu et des services suffisants» et que «les systèmes de prestations devraient être consacrés en priorité à la sécurité des revenus pendant les périodes de transition et à la lutte contre la pauvreté, notamment chez les personnes les plus menacées d'exclusion sociale, par exemple les familles monoparentales, les minorités, y compris les Roms, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les migrants en situation régulière et les sans-abri»<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Taylor-Gooby, P., *New risks and social change*, in *New risks, new welfare. The Transformation of the European Welfare State*, 2004

<sup>24</sup> Frazer, H. and Marlier, E., *Minimum Income Schemes Across EU Member States*, *EU Network of National Independent Experts on Social Inclusion*, 2010

<sup>25</sup> **Décision du Conseil du 21 octobre 2010 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres**

Les rapports sur le bilan de la réalité sociale<sup>26</sup> et sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris celle des enfants, au sein de l'UE<sup>27</sup>, soulignent le rôle de l'emploi de qualité dans la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ils soulignent toutefois que la pauvreté au travail n'est pas inconnue dans les sociétés européennes et que cette équation n'est pas valable pour les groupes les plus défavorisés, qui ont besoin de mesures ciblées supplémentaires. Le Parlement européen est d'avis que les revenus minimum et les salaires minimum fixés à un niveau décent sont des outils efficaces pour protéger les personnes de la privation et de la marginalisation, et invite les États membres à échanger leurs expériences à ce sujet avec le soutien de la Commission européenne. Il faut garantir à tous les individus, sans aucune discrimination, la possibilité de participer pleinement à la société, d'accéder aux biens et aux services, ainsi qu'à l'emploi.

S'il partage fondamentalement cette approche commune, le rapport sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail<sup>28</sup> rappelle que l'intégration sur le marché du travail n'est qu'une des mesures nécessaires pour protéger les droits des groupes les plus défavorisés, dont les besoins sont souvent multiples.

Le principal message que le Parlement européen souhaitait faire passer dans ce débat sur la proposition de la Commission sur un agenda social renouvelé<sup>29</sup> dans le contexte de la crise économique était l'engagement ferme de l'UE à préserver les modèles sociaux européens et une Europe sociale forte. Le Parlement a critiqué l'agenda, affirmant qu'il n'était pas suffisamment cohérent pour avoir un impact sur les niveaux actuels de pauvreté et d'exclusion. Il a aussi affirmé que ce n'était pas le bon moment pour réduire les dépenses sociales. Les députés européens ont appelé la Commission à développer un agenda ambitieux de la politique sociale pour la période 2010-2015.

Le Parlement européen a longtemps soutenu les systèmes de revenu minimum, arguant qu'ils constituaient «un outil important pour garantir la sécurité des personnes ayant besoin de surmonter les conséquences de l'exclusion sociale et du chômage et pour soutenir l'accès au marché du travail», et a récemment également souligné que «particulièrement en temps de crise, ils ont une action anticyclique en fournissant des ressources supplémentaires qui renforcent la demande et la consommation sur le marché intérieur»<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> **Résolution du Parlement européen du 15 novembre 2007 sur le bilan de la réalité sociale**

<sup>27</sup> **Résolution du Parlement européen du 9 octobre 2008 sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris celle des enfants, au sein de l'UE**

<sup>28</sup> **Résolution du Parlement européen du 6 mai 2009 sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail**

<sup>29</sup> **Résolution du Parlement européen du 6 mai 2009 sur l'agenda social renouvelé**

<sup>30</sup> **Résolution du Parlement européen du 20 octobre 2010 sur le rôle du revenu minimum dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une société inclusive en Europe**

## 5. Questions à débattre

La crise économique et financière a frappé une grande partie de la population de l'UE: les citoyens européens se sentent-ils plus menacés qu'avant par les cycles économiques en récession?

En l'absence de données objectives relatives à l'impact social de la crise sur les conditions de vie des ménages, quelles perceptions prévalent dans l'opinion publique de l'UE? Les citoyens européens pensent-ils que la crise a été correctement décrite par les médias et le discours officiel des législateurs?

En raison de la récession actuelle, la pauvreté (ou la menace qu'elle représente) est malheureusement devenue un facteur familier pour de nombreux européens: la société dans son ensemble est-elle devenue plus consciente des difficultés des personnes touchées? Cette question figure-t-elle en meilleure place dans l'agenda politique au niveau national et/ou de l'UE? L'AE 2010 a-t-elle joué un rôle à cet égard?

La voix des pauvres est peu audible lors des discussions sur les stratégies en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: comment peuvent-ils être impliqués dans la mise en place et la mise en œuvre d'une plate-forme européenne contre la pauvreté?

La crise a démontré que l'UE et ses États membres ne possédaient pas d'outil statistique pour suivre la tendance de la pauvreté et de l'exclusion sociale, permettant ainsi de fournir des informations en temps voulu pour appuyer la prise de décision: le développement d'un tel outil est-il une priorité?

Les citoyens dans les États membres de l'UE estiment-ils qu'ils sont correctement protégés face au risque de pauvreté?

Les citoyens européens sont-ils plus conscients des efforts de l'UE en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à la suite de l'AE 2010?

Quel rôle les citoyens s'attendent-ils à ce que l'UE joue dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?

La crise a des répercussions humaines graves: l'UE et les États membres pourraient-ils réagir différemment, ou plus efficacement? Dans le cadre de la stratégie Europe2020, l'UE parviendra-t-elle à éviter des crises similaires à l'avenir ou, éventuellement, à atténuer leur impact social? En quoi la stratégie Europe2020 pourrait-elle être plus efficace que ce qui l'a précédé?

Administrateur responsable:

**Moira Andreanelli, département thématique A – politiques économiques et scientifiques**

## ANNEXE – LISTE DES RESOLUTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

- Résolution du Parlement européen du 23 mai 2007 sur le thème «Promouvoir un travail décent pour tous»
- Résolution du Parlement européen du **15 novembre 2007 sur le bilan de la réalité sociale**
- Résolution législative du Parlement européen du 17 juin 2008 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)
- Résolution du Parlement européen du 9 octobre 2008 **sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris celle des enfants, au sein de l'UE**
- Résolution du Parlement européen du 6 mai 2009 **sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail**
- Résolution du Parlement européen du 6 mai 2009 sur l'agenda social renouvelé
- Résolution du Parlement européen du 10 mars 2010 sur la stratégie Europe2020
- Résolution du Parlement européen du 11 mars 2009 sur un plan européen de relance économique
- Résolution du Parlement européen du 18 mai 2010 sur «Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser»
- Résolution du Parlement européen du 17 juin 2010 sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière
- Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2010 sur la promotion de l'accès au marché du travail, le renforcement du statut des stagiaires, du stage et de l'apprenti
- Résolution du Parlement européen du 7 septembre 2010 «Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable»
- Résolution législative du Parlement européen du 8 septembre 2010 sur la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres: Partie II des lignes directrices intégrées «Europe2020»
- Résolution du Parlement européen du 20 octobre 2010 sur la crise financière, économique et sociale: recommandations concernant les mesures et initiatives à prendre (rapport à mi-parcours)
- Résolution du Parlement européen du 20 octobre 2010 **sur le rôle du revenu minimum dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une société inclusive en Europe.**



## **GROUPE DE TRAVAIL 2 – INCIDENCE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LA MIGRATION ET L'INTÉGRATION SOCIALE**

### **Résumé**

La crise économique et financière a été à l'origine d'une récession économique et d'une augmentation du chômage, lesquelles ont eu des conséquences particulièrement graves pour les migrants internationaux.

L'Europe est l'une des zones les plus sévèrement touchées par la crise mondiale et, dans certains pays, le taux de chômage des migrants est deux fois plus élevé que celui de la population locale. Les migrants constituent un groupe particulièrement fragile, en raison de différents facteurs: état civil (le sexe et l'âge peuvent être discriminatoires), niveau d'éducation, expérience professionnelle (les travailleurs sans qualification éprouvent davantage de difficultés que les personnes qualifiées) et activité professionnelle dans des emplois temporaires et les secteurs de l'économie les plus touchés en périodes de récession.

L'incidence générale de la crise en termes de flux migratoires reste incertaine en raison de l'absence de données et du décalage temporel des effets de la crise. Toutefois, une chose est sûre, la migration est considérée comme un domaine prioritaire pour l'UE. Le programme de Stockholm et la stratégie Europe2020, notamment, ont mis en évidence le rôle de la politique de migration sur le renforcement de la compétitivité dans l'UE et sur la lutte contre la crise économique.

Le Parlement soutient la mise en place d'une politique européenne commune en matière d'immigration et pense que des changements importants sont nécessaires dans ce domaine, à la fois pour garantir une démarche plus cohérente entre les États membres et pour accroître la crédibilité de l'UE dans ses relations avec les pays tiers.

## 1. Immigration dans l'Union européenne: faits et chiffres

La crise économique et financière a été à l'origine d'une récession économique et d'une augmentation du chômage, lesquelles ont eu des conséquences particulièrement graves pour les migrants internationaux.

L'Europe est l'une des régions les plus sévèrement touchées par la crise mondiale et, selon un récent rapport du Conseil de l'Europe, le taux de chômage des migrants dans certains pays est plus de deux fois plus élevé que celui de la population autochtone (28 % contre 15 % en Espagne, 18,5 % contre 9 % en France et 17 % contre 8,5 % au Portugal, par exemple)<sup>31</sup>.

Le manque d'informations actualisées nous empêche d'avoir une vue claire et définitive de l'incidence actuelle de la crise économique sur la migration dans l'Union européenne. Toutefois, la présente partie fournit des éléments contenus dans différents rapports ou publications de la Commission, de l'OCDE et d'Eurostat.

Le **premier rapport annuel de la Commission sur l'immigration et l'asile**<sup>32</sup> révèle les éléments suivants:

- Le ralentissement de l'activité économique entraîne de nouvelles difficultés, bien que les effets de ce ralentissement sur les flux migratoires soient difficiles à évaluer.
- On peut constater une incidence de la crise économique sur les flux migratoires dans deux tiers des États membres, ce qui se traduit essentiellement par une réduction de la demande de travailleurs étrangers.
- Les migrants figurent parmi les personnes les plus durement touchées par la crise. Les retombées de la crise diffèrent toutefois considérablement selon le secteur économique (les plus touchés sont la construction, le secteur manufacturier, le tourisme et les services financiers), le niveau d'enseignement et les qualifications professionnelles.
- Le taux de chômage des citoyens originaires de pays non membres de l'UE est passé de 13,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre de 2008 à 18,9 % au 3<sup>e</sup> trimestre de 2009, soit une hausse plus élevée que celle qui affecte les ressortissants nationaux (le taux étant passé de 6,4 % à 8,4 %), mais analogue à celle concernant les travailleurs originaires d'autres États membres (pour lesquels le taux est passé de 8,6 % à 12 %).
- Les transferts de fonds par les travailleurs émigrés vers les pays en développement ont enregistré une baisse, passant, selon la Banque mondiale, de 338 milliards USD en 2008 à 317 milliards USD selon les estimations. Le soutien apporté par l'UE s'est concentré sur les pays en développement les plus durement touchés.
- L'UE a choisi de faire preuve de détermination pour faire face aux conséquences de la crise. Parmi les mesures générales prises, comme les mesures de relance économique et les interventions sur le marché de l'emploi par la création d'emplois, nombreuses sont celles ayant profité aux citoyens de l'UE et aux migrants.

<sup>31</sup> P. Agramunt, Conseil de l'Europe, Commission des migrations, des réfugiés et de la population, «*Rapport sur l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe*» du 9 avril 2010, doc. 12200

<sup>32</sup> Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Premier rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2009)*, [SEC(2010) 535], COM(2010) 214 final

Selon l'OCDE, la période 2005-2015 est une période de transition pour ses États membres en ce qui concerne l'incidence démographique du baby-boom sur la population en âge de travailler et la main-d'œuvre, dans la mesure où les groupes de travailleurs quittant le marché du travail devraient être plus nombreux que ceux qui y arriveront. À l'heure où l'on devrait assister à une contraction de l'offre de main-d'œuvre (entraînant vraisemblablement un recours accru aux travailleurs immigrés), la crise économique a mis un frein aux mouvements de migration<sup>33</sup>. De manière générale, tant l'ampleur de la crise que le fait qu'aucun pays ne serait épargné ne se sont révélés qu'à l'automne 2008.

Cette évolution a été suivie, au troisième trimestre 2008, d'une montée du chômage dans la plupart des pays. Bien que la baisse de la migration de travail ait déjà été amorcée dans certains pays, elle n'a fait que s'amplifier tout au long de l'année. L'OCDE a constaté qu'«en 2008, les flux totaux de migration n'ont guère évolué. En effet, une partie des mouvements migratoires était déjà planifiée, et n'a pas été remise en question malgré la crise qui s'amorçait».

L'OCDE indique par ailleurs que la quasi-totalité des pays ont vu s'amenuiser les flux d'immigration en 2009. Dans de nombreux pays où la migration de travail est directement tributaire de la demande des employeurs, on a observé des baisses significatives. Les premiers pays touchés par la crise, notamment l'Espagne et l'Irlande, ont enregistré certaines des plus fortes diminutions de la migration induite par la demande. En Espagne, la migration de travail relevant du régime général s'est effondrée: elle est ainsi passée de plus de 200 000 en 2007 à 137 000 en 2008 et à moins de 16 000 en 2009<sup>34</sup>.

En octobre 2010, **Eurostat** a publié ses derniers chiffres sur la situation du chômage dans l'UE pour l'année 2008, dont ressortent les points suivants:

- Au cours de 2008, près de 3,8 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'UE, ce qui représente une baisse par rapport à 2007. Le **tableau 1** détaille ce chiffre en fonction des principales nationalités. En comparaison, le chiffre total pour l'émigration en 2008 s'élevait à 2,3 millions de personnes. Il est à noter que ces chiffres ne sont pas représentatifs des flux migratoires à destination et à partir de l'UE dans son ensemble, puisqu'ils incluent également les flux internationaux au sein de l'UE, c'est-à-dire les mouvements entre les différents États membres. Un peu plus de la moitié du nombre total d'immigrés vers les États membres de l'UE résidait auparavant hors de l'UE. L'Espagne est le pays ayant déclaré le plus grand nombre d'immigrés (726 000) en 2008, suivie par l'Allemagne (682 000), le Royaume-Uni (590 000) et l'Italie (535 000). Plus de deux tiers du total des immigrés ont été enregistrés dans ces quatre États membres.
- Avec 36 immigrés pour mille habitants, le Luxembourg est le pays ayant enregistré, en 2008, le taux d'immigrés le plus élevé par rapport au nombre de résidents, suivi par Malte (22) et Chypre (18). Les flux d'immigration vers un pays donné n'incluent pas uniquement les étrangers; ils comportent aussi le retour des émigrés, à savoir les ressortissants de ce pays rentrant dans leur pays d'origine. Au niveau de l'UE, l'incidence du retour des émigrés est inférieure à 15 % du total des immigrés. Parmi les non ressortissants immigrant vers les États membres de l'UE, on constate un plus grand nombre de ressortissants d'États tiers (représentant 49 % du total des immigrés) que de ressortissants des autres États membres (36 %).

---

<sup>33</sup> OCDE (2010), *Perspectives des migrations internationales 2010*, publication de l'OCDE.

<sup>34</sup> OCDE (2010), *Perspectives des migrations internationales 2010*, publication de l'OCDE, p. 32

- 
- Parmi les citoyens non européens qui ont immigré vers l'un des États membres de l'UE en 2008, les Marocains sont les plus nombreux (157 000), suivis par les Chinois, les Indiens, les Albanais et les Ukrainiens. Près de 1,4 million de citoyens de l'UE ont émigré vers un autre État membre en 2008, parmi lesquels les plus nombreux étaient les Roumains (348 000) et les Polonais (266 000).
  - En ce qui concerne la répartition par sexe des immigrés pour l'ensemble de l'UE, les hommes étaient un peu plus nombreux que les femmes (52 % d'hommes contre 48 % de femmes).
  - En 2008, les immigrés vers les États membres de l'UE étaient en moyenne beaucoup plus jeunes que la population de leur pays de destination respectifs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'âge médian de la population de l'UE était de 40,6 ans. L'âge médian des immigrés variait quant à lui entre 24,8 ans (au Portugal) et 37,5 ans (en Grèce)<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> Commission européenne, Eurostat, *Migration and migrant population statistics*, octobre 2010.

Tableau 1: Immigration par groupe de nationalité, 2008<sup>36</sup>

	Total immigrants	Nationals		Non-nationals					
				Total		Citizens of other EU Member States		Citizens of non-EU countries	
		in thousands	%	in thousands	%	in thousands	%	in thousands	%
EU-27 <sup>s</sup>	3 790.7 <sup>s</sup>	553.7 <sup>s</sup>	14.6	3 223.1 <sup>s</sup>	85.0	1 374.6 <sup>s</sup>	36.3	1 848.5 <sup>s</sup>	48.8
Belgium	150.8 <sup>p</sup>	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgaria	1.2	1.1	92.9	0.1	7.0	0.0	0.1	0.1	7.0
Czech Republic	77.8	1.7	2.1	76.2	97.9	17.6	22.7	58.5	75.2
Denmark	57.4	19.9	34.6	37.5	65.4	20.0	34.8	17.5	30.5
Germany	682.1	108.3	15.9	573.8	84.1	335.9	49.2	237.9	34.9
Estonia	3.7	1.7	47.5	1.9	52.5	1.0	27.0	0.9	25.6
Ireland	63.9	17.9	27.9	45.6	71.4	32.1	50.3	13.5	21.1
Greece	74.7	:	:	74.7	100.0	25.7	34.4	49.0	65.6
Spain	726.0	33.8	4.7	692.2	95.3	193.3	26.6	498.9	68.7
France	216.9	64.0	29.5	152.9	70.5	63.9	29.5	89.0	41.0
Italy	534.7	38.2	7.1	496.5	92.9	212.9	39.8	283.7	53.1
Cyprus	14.1	1.1	7.8	9.8	69.7	6.5	46.0	3.4	23.8
Latvia	3.5	0.9	27.1	2.5	72.9	1.6	46.0	0.9	26.9
Lithuania	9.3	6.3	68.2	3.0	31.8	0.4	4.0	2.6	27.8
Luxembourg	17.8	1.0	5.4	16.7	94.2	13.9	78.3	2.8	15.9
Hungary	37.5	2.0	5.3	35.5	94.7	17.7	47.1	17.9	47.7
Malta	9.0	1.2	13.0	7.8	86.9	4.5	49.8	3.3	37.1
Netherlands	143.5	40.2	28.0	94.3	65.7	55.4	38.6	38.9	27.1
Austria	110.1	15.3	13.9	94.4	85.7	55.3	50.3	39.1	35.5
Poland	47.9	35.9	75.0	12.0	25.0	3.1	6.4	8.9	18.6
Portugal	29.7	9.6	32.3	20.1	67.7	4.1	13.7	16.1	54.0
Romania	10.0	:	:	10.0	100.0	:	:	:	:
Slovenia	30.7	2.6	8.6	28.0	91.1	2.1	6.7	25.9	84.4
Slovakia	17.8	1.4	7.6	16.5	92.4	8.5	47.8	7.9	44.6
Finland	29.1	9.2	31.6	19.7	67.6	7.3	25.2	12.3	42.4
Sweden	101.2	17.9	17.6	83.0	82.0	30.4	30.0	52.6	52.0
United Kingdom	590.2	85.1	14.4	505.2	85.6	197.7	33.5	307.4	52.1
Iceland	10.3	2.8	27.4	7.5	72.6	6.4	62.2	1.1	10.4
Liechtenstein	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Norway	58.1	6.4	11.1	51.7	88.9	32.2	55.4	19.5	33.5
Switzerland	184.3	22.7	12.3	161.6	87.7	113.6	61.6	48.0	26.0
Croatia	14.5	12.5	86.1	2.0	13.9	0.5	3.7	1.5	10.2
FYR of Macedonia	1.1	0.2	20.8	0.8	79.1	0.1	12.0	0.7	67.1
Turkey	20.8	0.0	0.0	19.7	94.4	6.0	28.7	13.7	65.7

s: Eurostat estimate; p: provisional value

Data source: Eurostat ([migr\\_imm1ctz](#))

<sup>36</sup> Commission européenne, Eurostat, *Migration and migrant population statistics*, octobre 2010.

## 2. Principales questions et enjeux

En période de crise, le chômage constitue une menace pour tous les travailleurs. Toutefois, les immigrés sont proportionnellement plus touchés dans la mesure où ils se concentrent généralement dans des secteurs tels que la construction, l'industrie, le commerce de gros et l'hôtellerie-restauration, qui ont été particulièrement frappés par la crise<sup>37</sup>. De manière générale, ils sont plus jeunes, possèdent un niveau d'enseignement officiel moins élevé et ont moins d'expérience professionnelle. Par ailleurs, les dispositions contractuelles encadrant leur emploi offrent moins de sécurité, et ils sont davantage susceptibles de faire l'objet de licenciements sélectifs. Ils ne maîtrisent souvent pas la langue parlée localement. Les travailleurs qui viennent d'arriver, en particulier, ne disposent pas non plus de capital social ni de réseaux professionnels.

Les passages suivants donnent un aperçu des principales questions liées à l'incidence de la crise sur les flux migratoires, en tenant compte des facteurs ayant influencé la baisse du recrutement international.

### 2.1. Secteurs peu qualifiés

Parmi les facteurs à prendre en compte en ce qui concerne la hausse du chômage des migrants figure la concentration relative des migrants dans des secteurs économiques qui sont très sensibles à la conjoncture. Le secteur financier et celui de la construction ont été touchés par la crise, tout comme les industries manufacturières (notamment la production de biens durables), qui ont également souffert de nombreuses pertes d'emploi en raison de la baisse du commerce mondial. D'autres secteurs, tels que le commerce de gros et de détail, sont eux aussi durement touchés en périodes de récession.

La concentration relative des migrants dans les différents secteurs varie d'un pays à l'autre. Si, dans certains pays, les migrants sont surreprésentés dans des secteurs à demande cyclique (entraînant des taux de chômage plus élevés pour les travailleurs étrangers), ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Ainsi, la construction a été l'un des secteurs les plus durement touchés par la récente crise économique et financière; il s'agit également d'un secteur qui représente une part particulièrement importante de l'emploi national dans les pays baltes, en Irlande et en Espagne, et qui attire un grand nombre de travailleurs immigrés. On a estimé qu'en Espagne et en Grèce les migrants constituent jusqu'à 50 % des travailleurs dans les secteurs de la construction, du commerce de gros et de l'hôtellerie-restauration, secteurs qui ont été particulièrement touchés par la crise économique<sup>38</sup>.

Il existe également un lien entre les secteurs touchés par la crise et les compétences des travailleurs, étant donné que les secteurs les plus sévèrement frappés par la crise sont ceux offrant des emplois aux travailleurs peu qualifiés. Les travailleurs migrants établis sont surreprésentés dans ces secteurs et sont davantage exposés au risque d'exclusion à long terme du marché du travail, en particulier s'ils ne disposent pas des qualifications et des compétences de base nécessaires pour pouvoir profiter de nouvelles possibilités d'emploi dans d'autres secteurs, principalement dans les secteurs des services.

---

<sup>37</sup> OIT, Face à la crise mondiale de l'emploi: les travailleurs migrants, entretien avec Ibrahim Awad, directeur du programme des migrations internationales au Bureau international du travail, OIT, août 2009.

<sup>38</sup> J. Koehler, F. Laczko, C. Aghazarm, J. Schad, Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the economic crisis in the EU, implications for policy*, 2010, p. 19

De nouveaux flux d'immigration peuvent avoir une incidence négative sur les migrants récemment établis. La concurrence des immigrés est susceptible de se concentrer sur certains types d'emplois que les intéressés peuvent facilement occuper; il s'agit notamment de ceux qui ne nécessitent pas la maîtrise de la langue, de connaissances culturelles ou d'expérience au niveau local. La majorité des travailleurs autochtones ne sont pas exposés à la concurrence des immigrés, puisqu'ils peuvent occuper des emplois dans lesquels ils ont un avantage comparatif sur les immigrés.

La concurrence pour l'emploi s'exerce ainsi essentiellement entre les migrants, qui sont confrontés à une lutte difficile pour des emplois souvent mal rémunérés et très précaires.

En raison de la demande plus forte de travailleurs hautement qualifiés, cette catégorie est généralement moins touchée que les travailleurs migrants faiblement qualifiés, ce qui accentue l'écart économique et social entre ces deux groupes.

## 2.2. Groupes vulnérables

Comme indiqué précédemment, les migrants sont une catégorie de travailleurs particulièrement exposés lors des crises. Toutefois, au sein de cette catégorie, certains immigrés sont encore plus fragiles et défavorisés que les autres.

La situation des **femmes** migrantes dans la crise semble avoir conduit les experts à des conclusions différentes. Les femmes migrantes ont-elles été plus ou moins touchées que les hommes migrants? Certaines données indiquent que les femmes migrantes ont été moins touchées par la crise que les hommes migrants. Les pertes d'emploi consécutives à la crise économique ont été disproportionnellement importantes pour les hommes, surtout parce qu'ils sont surreprésentés dans les secteurs les plus touchés (la construction ou l'industrie manufacturière, par exemple). Bien que les femmes migrantes aient également rencontré des difficultés sur le marché du travail, il semble que les hommes étrangers soient principalement responsables du creusement de l'écart entre le chômage des autochtones et celui des étrangers.

Les facteurs expliquant cette situation peuvent résider dans la répartition de l'emploi des femmes migrantes par secteur. En réalité, les secteurs liés aux services sociaux et aux services à la personne ont continué d'enregistrer une croissance d'emploi positive dans de nombreux pays pendant la crise. Il s'agit de toute évidence de secteurs dans lesquels les femmes migrantes constituent une grande part de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, le taux de participation des femmes migrantes au marché du travail a récemment augmenté dans plusieurs pays afin, probablement, de compenser les pertes de revenus des membres de sexe masculin de leur foyer. L'Espagne illustre cette tendance, où la part des travailleuses migrantes par rapport à la population totale de travailleurs étrangers a augmenté de quatre pour cent, passant de 49 % à 53 %, entre 2007 et 2009<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> J. Koehler, F. Laczko, C. Aghazarm, J. Schad, Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the economic crisis in the EU, implications for policy*, 2010, p. 21

Cette conclusion est également citée dans le **rapport du Conseil de l'Europe sur «l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe<sup>40</sup>»**, dans lequel il est mentionné qu'en raison de la répartition par secteur des emplois entre les hommes et les femmes, ces dernières ont été moins touchées. Toutefois, le Conseil de l'Europe rappelle également qu'étant donné que, généralement, les femmes migrantes se retrouvent dans une situation plus précaire et occupent des emplois dans l'économie informelle, elles sont plus vulnérables en ce qui concerne les retards de salaires, les conditions dangereuses et le refus des avantages.

On peut par conséquent en conclure que, comme l'a indiqué le **BIT<sup>41</sup>**, il est également important de tenir compte à cet égard du cadre de l'emploi; une évaluation globale, sans nuance, de l'incidence de la crise sur les travailleuses migrantes n'est ni possible ni conseillée.

Le rythme de croissance des **envois de devises** a diminué et, dans certaines régions, c'est même le cas en valeur absolue. Étant donné que, dans de nombreux pays, ces transferts représentent une forte proportion du PNB, leur baisse implique que la réduction de la pauvreté, la viabilité de l'activité économique et les créations d'emploi sont menacées dans certains pays<sup>42</sup>. Ce phénomène a généralement une incidence disproportionnée sur les femmes, qui sont très souvent les bénéficiaires des transferts, notamment sur les jeunes femmes et les filles, pour qui la diminution des revenus du ménage peut signifier une baisse des possibilités, par exemple, en matière d'enseignement.

**Les jeunes** constituent un autre groupe vulnérable en période de ralentissement économique. D'après l'OCDE<sup>43</sup>, l'emploi des jeunes a montré, lors de récessions antérieures, une sensibilité à la conjoncture de 80 % supérieure à celle de l'emploi global. Entre le deuxième trimestre de 2008 et celui de 2009, le taux d'emploi des 15-24 ans a chuté de 7 %. Il s'agit d'une source de préoccupation majeure étant donné que le taux de chômage des jeunes était déjà très élevé dans de nombreux pays avant la crise. Par ailleurs, il pourrait s'ensuivre de graves conséquences à long terme: il est possible que les jeunes continuent à éprouver de grandes difficultés pour trouver un emploi bien après la fin de la crise. Ce phénomène générera à son tour des obstacles pour les générations à venir.

Il va de soi que cette situation négative concerne également les jeunes migrants. Lorsque viendra la reprise, les employeurs, qui auront face à eux de très nombreux candidats à l'emploi, pourraient avoir de plus en plus souvent recours à des critères de sélection tels que la maîtrise de la langue ou le pays d'obtention des diplômes. Les jeunes migrants sont relativement plus exposés au chômage du fait qu'ils sont moins qualifiés que leurs homologues autochtones. Dans tous les pays dont le marché de l'emploi a été durement touché par la crise, à l'exception de ceux où le taux de l'emploi des jeunes était déjà particulièrement faible, comme la Grèce, la Belgique et la France, l'emploi des autochtones diminue avec l'âge.

---

<sup>40</sup> P. Agramunt, Conseil de l'Europe, Commission des migrations, des réfugiés et de la population, Rapport sur «l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe» du 9 avril 2010, doc. 12200

<sup>41</sup> Awad, Ibrahim, *The global economic crisis and migrant workers: Impact and response*, BIT, 1<sup>er</sup> août 2009, p. 53

<sup>42</sup> OIT, Face à la crise mondiale de l'emploi: les travailleurs migrants, entretien avec Ibrahim Awad, directeur du Programme des migrations internationales au Bureau international du Travail, BIT, août 2009.

<sup>43</sup> OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI 2010, p. 93.



La comparaison avec la situation des immigrés est édifiante: en Irlande, par exemple, le taux d'emploi de la tranche d'âge 15-24 ans a chuté de 15 %, soit quasiment le double du chiffre enregistré pour les jeunes nés dans le pays<sup>44</sup>.

### 2.3. Obstacles spécifiques

Il va sans dire que les migrants rencontrent normalement de nombreuses difficultés lorsqu'ils arrivent dans un nouveau pays. Comme indiqué précédemment, les difficultés les plus évidentes sont liées à la recherche d'un emploi, aux différences linguistiques et culturelles, à la reconnaissance des titres et diplômes nationaux, au manque de soutien social adéquat et d'interaction avec la population locale. Il semble également que la pratique du «dernier entré, premier sorti» désavantage généralement les immigrés, étant donné que ceux-ci disposent de moindres compétences spécifiques à l'entreprise, ou que leur employeur leur a dispensé une formation moins poussée<sup>45</sup>.

En outre d'autres obstacles entravent fortement l'intégration des immigrés:

#### 2.3.1 Discrimination

Une éventuelle réduction de la protection du droit des migrants et des réfugiés à l'égalité de traitement représente une préoccupation particulière en temps de crise, bien que l'on manque de données ou de statistiques disponibles sur ce phénomène ou sur l'impact de la crise économique sur les entrées clandestines et la traite des êtres humains<sup>46</sup>.

Même en dehors de la crise, l'imposition de salaires très bas ou le non versement de salaires, les abus physiques, le harcèlement sexuel et la violence (en particulier envers les femmes migrantes) ainsi que le déni et la répression des droits syndicaux sont des problèmes que les travailleurs migrants rencontrent fréquemment. Leur vulnérabilité les rend «intéressants» pour les employeurs non scrupuleux qui peuvent sous-payer ces employés, ne leur fournir que peu ou pas d'équipements de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail et les embaucher et les licencier en un clin d'œil sans risquer de se heurter à un syndicat.

Avec la crise, la main-d'œuvre migrante devient encore plus attractive pour certains employeurs qui cherchent à maximiser leurs bénéfices en versant à des étrangers vulnérables des salaires inférieurs à la moyenne nationale et en ignorant les règles d'hygiène et de sécurité de base<sup>47</sup>.

---

<sup>44</sup> OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI 2010, p. 95.

<sup>45</sup> Demetrios G. Papademetriou, et al., *Migration and Immigrants Two Years after the Financial Collapse: Where Do We Stand?*, MPI, octobre 2010, p. 9.

<sup>46</sup> P. Agramunt, Conseil de l'Europe, commission des migrations, des réfugiés et de la population, rapport sur «*L'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe*» du 9 avril 2010, doc. 12200, point 56.

<sup>47</sup> P. Agramunt, Conseil de l'Europe, commission des migrations, des réfugiés et de la population, rapport sur «*L'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe*» du 9 avril 2010, doc. 12200, point 57.

### 2.3.2 Législation

La crise économique et ses conséquences sur le déficit des pays sont à l'origine d'un sentiment de prudence au sein des gouvernements nationaux des États membres en matière de politique migratoire. Les pays de l'UE ont réagi en essayant de limiter l'entrée des ressortissants des pays tiers, notamment les personnes peu qualifiées, et en durcissant les contrôles aux frontières pour limiter le flux de migrants clandestins. Dans certains pays, plusieurs initiatives ont également été mises en place pour promouvoir les migrations de retour. La contraction de l'économie et la hausse du chômage peuvent pousser les pays de destination à adopter des politiques plus restrictives en matière de migration de main-d'œuvre<sup>48</sup>, ce qui peut renforcer la stigmatisation des migrants, en particulier dans les économies avancées; où des programmes d'expulsion massifs peuvent être mis en place en réponse à la crise économique<sup>49</sup>.

Néanmoins, plusieurs documents stratégiques importants en matière de migration ont été adoptés à l'échelle de l'Union européenne. Parmi ceux-ci figurent le **programme de Stockholm** (qui donne la priorité à un partenariat plus étroit avec les pays tiers) et la «**Stratégie Europe2020**» (qui fixe plusieurs objectifs, dont la mise en place d'une économie de l'innovation et la promotion à la fois de la croissance durable et de la cohésion territoriale).

### 2.3.3 Accès à la sécurité sociale

Avant la crise économique, les migrants étaient moins susceptibles que les citoyens nationaux de bénéficier de la sécurité sociale. Peu d'éléments indiquent que cette situation a changé, malgré des pertes d'emploi massives parmi les travailleurs migrants<sup>50</sup>.

Toutefois, il peut arriver que les migrants eux-mêmes hésitent à demander les prestations sociales auxquelles ils ont droit, étant donné que cette démarche pourrait avoir des conséquences négatives sur leur statut de résidence. En effet, dans certains pays, comme l'Irlande ou la République tchèque, les travailleurs migrants qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi doivent trouver un nouvel emploi dans un délai donné, sous peine de perdre leur droit de séjour.

En raison de la crise économique, les migrants peuvent également éprouver des difficultés à changer de statut de façon à pouvoir bénéficier des prestations sociales. En temps de récession économique, les États membres peuvent avoir tendance à protéger la main-d'œuvre locale, ce qui touche les travailleurs migrants de manière disproportionnée, ces derniers ayant de grandes difficultés à remplir les critères en matière de résidence qui ouvrent le droit aux prestations sociales.

---

<sup>48</sup> OIT, Face à la crise mondiale de l'emploi: les travailleurs migrants, entretien avec Ibrahim Awad, directeur du programme des migrations internationales au Bureau international du Travail, BIT, août 2009.

<sup>49</sup> Development Research Centre on Migration, Globalisation & Poverty, *Migration and the Financial Crisis: How will the Economic Downturn Affect Migrants?*, DRC Briefing Paper Series No 17, février 2009.

<sup>50</sup> J. Koehler, F. Laczko, C. Aghazarm, J. Schad, Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the economic crisis in the EU, implications for policy*, 2010, p. 22.

### 2.3.4 Opinion publique

La perception des immigrants dans la société est une question très sensible liée à des facteurs politiques et culturels. Certaines études présentent des résultats encourageants<sup>51</sup>, avec des chiffres et des données de sondage indiquant que la récession économique n'a pas forcément renforcé l'inquiétude de la population par rapport à la migration. D'autres sont moins réjouissantes<sup>52</sup>, indiquant une montée des sentiments xénophobes et de la discrimination à l'encontre des travailleurs migrants, étant donné que la hausse du chômage et les licenciements peuvent susciter du ressentiment chez certains travailleurs locaux, qui accusent les travailleurs migrants de «voler» leurs emplois et, d'une certaine manière, d'être à l'origine de leur propre insécurité. Toutefois, avec une insécurité économique croissante, les travailleurs migrants sont essentiels, car la main-d'œuvre immigrée travaille souvent des segments du marché du travail où elle n'est pas en concurrence avec les travailleurs locaux.

Les médias jouent également un rôle important dans l'orientation des comportements publics.

---

<sup>51</sup> J. Koehler, F. Laczko, C. Aghazarm, J. Schad, Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the economic crisis in the EU, implications for policy*, 2010, p. 23.

<sup>52</sup> P. Agramunt, Conseil de l'Europe, commission des migrations, des réfugiés et de la population, rapport sur «*L'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe*» du 9 avril 2010, doc. 12200, point 62.

### 3. Législation de l'Union européenne

L'UE s'attache à élaborer une politique commune depuis 1999, année à partir de laquelle le traité CE a reconnu pour la première fois sa compétence dans ce domaine.

**Le Conseil européen de Tampere de 1999** a jeté les bases d'une politique commune de l'UE en matière d'immigration. Lors de ce conseil, les trois éléments suivants, nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de l'UE en matière d'immigration, avaient fait l'objet d'un accord: une démarche commune en matière de gestion des flux migratoires, un traitement équitable pour les ressortissants de pays tiers et un meilleur partenariat avec les pays d'origine<sup>53</sup>. La démarche approuvée à Tampere a été confirmée en 2004 avec l'adoption du **programme de La Haye**, qui fixe les objectifs en vue de renforcer la liberté, la sécurité et la justice au sein de l'Union européenne pour la période 2005-2010<sup>54</sup>.

Le **programme de Stockholm**<sup>55</sup> (couvrant la période 2010-2014) souligne que *«la priorité pour les années à venir est la prise en compte des intérêts et des besoins des citoyens. Le défi sera de garantir le respect des droits et libertés fondamentales et l'intégrité de la personne, tout en assurant la sécurité en Europe. Il est primordial que les mesures répressives, d'une part, et les mesures permettant de préserver les droits de la personne, l'État de droit et les règles relatives à la protection internationale, d'autre part, aillent de pair et se renforcent mutuellement.[...] [La] mobilité croissante des personnes [entraîne des] opportunités, mais aussi des défis, [et une] migration bien gérée peut être bénéfiques pour toutes les parties concernées. [...] Vu les défis démographiques considérables auxquels l'Union sera confrontée à l'avenir avec une demande croissante de main-d'œuvre, des politiques d'immigration empreintes de souplesse seront d'un grand apport pour le développement et les performances économiques à long terme de l'Union. [...] Les conséquences à long terme des migrations, par exemple sur les marchés du travail et la situation sociale des migrants, doivent être prises en compte et le lien entre migration et intégration demeure essentiel, notamment au regard des valeurs fondamentales de l'Union<sup>56</sup>.»*

Il existe des politiques et instruments communs en matière d'immigration, concernant ses dimensions tant internes qu'externes. Toutefois, dans la communication de la Commission intitulée **«Une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments<sup>57</sup>»**, ces réalisations étaient explicitement considérées comme non suffisantes. Plaidant en faveur d'une vision stratégique commune, s'inspirant des réalisations passées et visant à inscrire toute action prise à l'avenir par les États membres et l'UE elle-même dans un cadre plus cohérent et plus immédiat, la Commission souligne que la valeur ajoutée apportée par l'UE consiste à *créer des instruments européens là où ils s'avèrent nécessaires, et à instaurer un cadre adéquat permettant d'assurer la cohérence dans les domaines où les États membres agissent sur la base de leurs compétences*. Par ailleurs, elle a précisé que l'immigration est une réalité qui doit être gérée efficacement<sup>58</sup>.

<sup>53</sup> Conseil européen des 15 et 16 octobre 1999 à Tampere, conclusions de la présidence.

<sup>54</sup> Conseil européen, programme de La Haye: renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne, Bruxelles, 4 et 5 novembre 2004, conclusions de la présidence.

<sup>55</sup> Conseil européen, programme de Stockholm, une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens, Bruxelles, 2 décembre 2009, conclusions de la présidence.

<sup>56</sup> Conseil européen, programme de Stockholm, une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens, Bruxelles, section 6.

<sup>57</sup> Communication de la Commission du 17 juin 2008 intitulée «Une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments» [COM(2008) 359].

<sup>58</sup> Communication de la Commission du 17 juin 2008 intitulée «Une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments» [COM(2008) 359].

Dans une Europe ouverte dépourvue de frontières intérieures, aucun État membre ne peut gérer seul l'immigration. Le potentiel positif de l'immigration ne pourra être exploité que moyennant une intégration réussie dans les pays d'accueil. Cette réussite passe par une approche tenant non seulement compte des avantages pour la société d'accueil, mais aussi des intérêts des immigrés.

Cette communication présente 10 principes communs accompagnés d'actions concrètes, sur la base desquels une politique commune de l'UE en matière d'immigration sera formulée. Pour parvenir à une approche coordonnée et intégrée de l'immigration, ces principes sont intégrés dans les trois principaux axes de la politique de l'UE<sup>59</sup> que sont:

- la **prospérité**, avec la contribution de l'immigration légale au développement socio-économique de l'UE;
- la **solidarité** entre États membres et entre ceux-ci et l'UE, en vue du partage des charges et de la coordination des politiques. Des fonds sont nécessaires pour les contrôles aux frontières, les politiques d'intégration, ainsi qu'une étroite collaboration avec les pays tiers, afin de remédier aux situations d'intérêt commun, y compris les problèmes causés par l'«exode des cerveaux»
- la **sécurité** de nos sociétés et des immigrés eux-mêmes. Il y a lieu, pour ce faire, de lutter contre l'immigration illégale et l'emploi illégal, et de trouver un juste équilibre entre l'intégrité des personnes et les préoccupations liées à la sécurité collective.

Le **Pacte européen sur l'immigration et l'asile**<sup>60</sup> approuvé par le Conseil européen d'octobre 2008 constitue une base claire pour poursuivre les travaux puisqu'il indique que l'Europe aura besoin d'une politique souple, qui réponde aux priorités et aux besoins des États membres et permette aux migrants de se sentir pleinement intégrés.

Dans une communication de décembre 2006, la Commission européenne a estimé qu'il était nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de **l'approche globale sur la question des migrations**<sup>61</sup> (approuvée en 2005) en gardant un équilibre entre les trois principaux objectifs<sup>62</sup> que sont:

- la solidarité entre les États membres: pour faciliter la mobilité;
- le partenariat avec les pays tiers: en vue de la prévention de l'immigration illégale et la lutte contre cette dernière;
- la protection des migrants: plus particulièrement des groupes vulnérables tels que les mineurs non accompagnés et les femmes.

---

<sup>59</sup> Communication de la Commission du 17 juin 2008 intitulée «Une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments» [COM(2008) 359].

<sup>60</sup> Conseil de l'Union européenne, *Pacte européen sur l'immigration et l'asile*, Bruxelles, 24 septembre 2008.

<sup>61</sup> Conseil de l'Union européenne, *Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, Bruxelles, 13 décembre 2005. Cette approche globale définit des politiques et une action cohérentes en matière de migrations, elle s'attaque à un vaste éventail de problèmes liés aux migrations et couvre les multiples domaines d'action concernés: relations extérieures, développement, emploi, mais aussi justice, liberté et sécurité. L'approche adoptée fait montre d'une solidarité réelle et active fondée sur un partage des responsabilités entre les États membres et les pays tiers.

<sup>62</sup> Communication de la Commission du 4 décembre 2006 intitulée «L'approche globale de la question des migrations un an après: vers une politique globale européenne en matière de migrations», [COM(2006) 735]

La question de la migration se retrouve également dans la **stratégie «Europe2020<sup>63</sup>»** : le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer de 69 %, actuellement, à au moins 75 %, notamment par une plus grande participation des femmes, des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre; L'un des objectifs de la stratégie est de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale. Les moyens utilisés pour atteindre cet objectif sont la lutte contre l'exclusion sociale et la mise sur pied d'une nouvelle stratégie pour l'intégration des immigrés afin de leur permettre de bénéficier pleinement de leurs capacités.

Par ailleurs, la Commission européenne a récemment publié des propositions de directives sur des questions ayant un rapport direct avec l'immigration et le travail. La **«directive sur le permis unique<sup>64</sup>»** fait partie des efforts de l'UE pour mettre en place une politique globale en matière d'immigration, et vise à mettre en œuvre certaines idées définies dans le programme d'action relatif à l'immigration légale. Ce programme a pour objectif, d'une part de définir les conditions d'admission applicables à certaines catégories de migrants, articulées en quatre propositions législatives spécifiques relatives aux travailleurs hautement qualifiés, aux travailleurs saisonniers, aux stagiaires rémunérés et aux personnes transférées temporairement par leur société et, d'autre part, d'établir le cadre général d'une approche équitable et fondée sur le respect des droits en matière de migration des travailleurs. Pour atteindre ce dernier objectif, il convient de garantir un statut juridique sûr aux travailleurs issus de pays tiers déjà admis et d'instaurer une simplification procédurale pour les demandeurs. En vue d'atteindre ces objectifs, la Commission propose de garantir un socle commun de droits à tous les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre, mais ne peuvent encore prétendre au statut de résident de longue durée, et de mettre en place une procédure de demande unique débouchant sur la délivrance d'un permis de séjour et de travail unique. Il en va de même pour la **directive «travailleurs saisonniers<sup>65</sup>»** et pour la directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un **détachement intragroupe<sup>66</sup>**.

---

<sup>63</sup> Communication de la Commission du 3 mars 2010, Europe2020: «Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive» [COM(2010) 2020].

<sup>64</sup> Proposition de directive du Conseil établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre [COM(2007) 638 final].

<sup>65</sup> Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier [COM(2010) 379]

<sup>66</sup> Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un détachement intragroupe [COM(2010) 209]

## 4. Le Parlement européen

Favorable à la mise en place d'une politique commune de l'UE en matière d'immigration, le Parlement a rappelé qu'il était conscient que la gestion des flux migratoires doit être fondée sur une approche coordonnée, prenant en compte la situation démographique et économique de l'Union et de ses États membres.

Dans sa résolution du 22 avril 2009 sur une **politique commune de l'immigration pour l'Europe**, le Parlement européen soutient résolument l'élaboration d'une politique européenne commune de l'immigration, basée sur un degré élevé de solidarité politique et opérationnelle, de confiance mutuelle, de transparence, de partenariat, de responsabilité partagée et d'efforts conjugués, ainsi que sur ses valeurs, ancrées dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>67</sup>;

Par ailleurs, le Parlement regrette qu'à ce jour la mise en place d'une politique commune d'immigration légale soit restée trop limitée. Selon lui, une politique commune de l'immigration doit aller de pair avec une politique efficace en faveur du développement des pays d'origine, et requiert obligatoirement la mise en place d'une politique commune en matière d'asile. Le Parlement indique en outre que l'immigration vers l'Union européenne n'est pas la solution pour surmonter les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. L'intégration est considérée comme un phénomène positif qui augmente la diversité culturelle dans l'Union européenne et devrait se fonder sur l'inclusion sociale, la lutte contre la discrimination et la garantie d'opportunités égales, notamment grâce à la possibilité d'accès à la santé, à l'éducation, à l'apprentissage de la langue et à l'emploi.

Au-delà des aspects économiques, il existe également des raisons politiques expliquant l'importance de l'intégration: un bon processus d'intégration est la meilleure façon d'éradiquer le climat de méfiance et de suspicion qui peut s'installer entre les autochtones et les migrants et il est essentiel pour offrir aux migrants des possibilités de participation démocratique<sup>68</sup>. Ce domaine politique étant une compétence partagée entre l'UE et les États membres, il convient d'encourager énergiquement la coordination, particulièrement en matière de politique économique, sociale et de développement. La politique commune en matière d'immigration doit être mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre les États membres et l'UE, et elle devrait reposer sur la situation économique et migratoire de chaque État membre et de l'UE dans son ensemble.

Dans sa résolution sur une politique commune de l'immigration, le Parlement a souligné que pour lutter contre les obstacles à l'intégration (par exemple, qualifications et niveaux d'enseignement), il est nécessaire d'augmenter l'attrait de l'Union européenne pour les travailleurs hautement qualifiés en prêtant particulièrement attention aux types de qualifications que ces derniers ont obtenues dans leur pays d'origine<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Résolution du Parlement européen du 22 avril 2009 sur une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments [2008/2331(INI)], paragraphe 1;

<sup>68</sup> Résolution du Parlement européen du 22 avril 2009 sur une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments [2008/2331(INI)], paragraphe 30;

<sup>69</sup> Résolution du Parlement européen du 22 avril 2009 sur une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments [2008/2331(INI)], paragraphe 21;

Dans la même résolution, il demande également qu'une aide ciblée soit apportée aux pays tiers de transit et d'origine pour les aider à mettre en place un système de gestion efficace des frontières et la mise en œuvre des instruments politiques élaborés dans le cadre de l'«approche globale de la question des migrations».

En novembre 2009, le Parlement européen a adopté une résolution<sup>70</sup> qui visait à définir les priorités du Parlement sur le **programme de Stockholm**, qui prévoit l'ensemble des mesures dans le domaine de l'espace de liberté, de sécurité et de justice pour la période 2010-2014.

Le Parlement y souligne que le programme doit aborder les problèmes de migration dans la solidarité, trouver un meilleur équilibre entre la sécurité des citoyens (par exemple la protection des frontières extérieures, les poursuites contre la criminalité transfrontalière) et la protection de leurs droits individuels, assurer aux citoyens un accès équitable à la justice et régler les problèmes pratiques que rencontrent les citoyens à l'intérieur de l'Union dans les affaires relevant de différents ordres juridiques.

En ce qui concerne la migration, il insiste sur la nécessité de poursuivre le développement de programmes de protection régionale, ambitieux et correctement financés. Cette politique doit également s'accompagner de politiques communautaires d'intégration, dans le plein respect des droits fondamentaux. Le Parlement indique par ailleurs que les politiques d'immigration et d'asile devraient répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables, tels que les réfugiés, les demandeurs d'asile, en particulier mineurs ou mineurs non accompagnés. Il réclame une politique d'immigration plus forte et étroitement liée à la politique de l'emploi. Le Parlement européen a également souligné l'importance d'accorder aux migrants l'accès à la justice, au logement, à l'éducation et aux soins de santé<sup>71</sup>.

Administrateur responsable:

**Laurence Smadja, Département thématique A - Politiques économiques et scientifiques**

---

<sup>70</sup> Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens - programme de Stockholm (T7-0090/2009).

<sup>71</sup> Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens - programme de Stockholm (T7-0090/2009).



## REFERENCES

- P. P. Agramunt, Conseil de l'Europe, Commission des migrations, des réfugiés et de la population, «Rapport sur l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe» du 9 avril 2010, doc. 12200
- Awad, Ibrahim, *The global economic crisis and migrant workers: Impact and response*, BIT, 1<sup>er</sup> août 2009, 76 p.
- Gijb Beets, Frans Willekens, NiDi pour la Commission européenne, «*The Global Economic Crisis and International Migration: An Uncertain Outlook*», novembre 2009, 14 p.
- Conseil de l'Union européenne, *pacte européen sur l'immigration et l'asile*, Bruxelles, 24 septembre 2008.
- Conseil de l'Union européenne, *approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, Bruxelles, 13 décembre 2005.
- Demetrios G. Papademetriou, Madeleine Sumption, et Aaron Terrazas, en collaboration Carola Burkert, Stephen Loyal, et Ruth Ferrero-Turrión, *Migration and Immigrants Two Years after the Financial Collapse: Where Do We Stand?*, MPI, octobre 2010, 133 p.
- Development Research Centre on Migration, Globalisation & Poverty, *Migration and the Financial Crisis: How will the Economic Downturn Affect Migrants?*, DRC Briefing Paper Series No 17, février 2009, 4 pages.
- OIT, Face à la crise mondiale de l'emploi: les travailleurs migrants, entretien avec Ibrahim Awad, directeur du programme des migrations internationales au Bureau international du Travail, BIT, août 2009.
- J. J. Koehler, F. Laczko, C. Aghazarm, J. Schad, Organisation internationale pour les migrations, *Migration and the economic crisis in the EU, implications for policy*, 2010.
- Commission européenne, Eurostat, *Migration and migrant population statistics*, octobre 2010.
- Communication de la Commission du 3 mars 2010, Europe2020: «Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive» [COM(2010) 2020].
- Commission européenne, rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Premier rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2009)*, [SEC(2010) 535], COM(2010) 214 final
- Commission européenne, communication de la Commission du 17 juin 2008 intitulée «Une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments» [COM(2008) 359].
- Commission européenne, communication de la Commission du 4 décembre 2006 intitulée «L'approche globale de la question des migrations un an après: vers une politique globale européenne en matière de migrations», [COM(2006) 735]
- Commission européenne, proposition de directive du Conseil établissant «une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre» [COM(2007) 638].

- Commission européenne, proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant «*les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier*» [COM(2010) 379]
- Commission européenne, proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant «*les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un détachement intragroupe*» [COM(2010) 209]
- Conseil européen des 15 et 16 octobre 1999 à Tampere, conclusions de la présidence.
- Conseil européen, programme de La Haye: «*Renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne*», Bruxelles, 4 et 5 novembre 2004, conclusions de la présidence.
- Conseil européen, programme de Stockholm, «*Une Europe ouverte et sûre au service des citoyens*», Bruxelles, 2 décembre 2009, conclusions de la présidence.
- Résolution du Parlement européen du 22 avril 2009 sur une «*politique commune de l'immigration pour l'Europe*» [2008/2331(INI)].
- Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – «*Un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens - programme de Stockholm*» (T7-0090/2009).
- Résolution législative du Parlement européen du 20 novembre 2008 sur la «*proposition de directive du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié*» [COM(2007) 637 – C6-0011/2007 – 2007/0228(CNS)]
- Résolution législative du Parlement européen du 20 novembre 2008 sur la «*proposition de directive du Conseil établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre*» [COM(2007) 638 – C6-0470/2007 – 2007/0229(CNS)]
- OCDE (2010), «*Perspectives des migrations internationales 2010*», publication de l'OCDE.

## QUESTIONS SOUMISES A DISCUSSION

Quels sont les principaux handicaps des immigrés dans notre société par rapport aux ressortissants nationaux?

La crise a-t-elle aggravé la situation?

Depuis 1999, l'Union européenne a pris une série d'initiatives en faveur d'une politique commune en matière d'immigration. Des améliorations progressives au niveau des politiques nationales en matière d'immigration sont-elles perceptibles? Comment garantir une mise en œuvre rapide des mesures approuvées, et de quelle manière les actions de l'UE peuvent-elles être complétées au mieux par les initiatives des États membres?

L'intégration est un processus complexe auquel tant les immigrés que les nationaux doivent participer. Comment est-il possible de parvenir à un bon équilibre entre les intérêts des ressortissants d'un pays et les intérêts des immigrés? Partagent-ils les mêmes objectifs ou leurs intérêts s'opposent-ils?

Le programme de Stockholm donne la priorité à un partenariat étroit avec les pays tiers et se concentre sur certaines questions d'intégration. Comment pourra-t-il atteindre au mieux ses objectifs et répondre aux futurs enjeux en matière d'intégration? Quels changements positifs pourraient déjà être perçus?

La perception des immigrés dans la société est un sujet très sensible. Dans quelle mesure les médias jouent-ils un rôle dans la manière dont l'opinion publique voit les immigrés?

Les citoyens de l'Union européenne ont-ils une perception correcte du phénomène de la migration, ou est-elle déformée par des facteurs négatifs? La crise a-t-elle apporté des changements?

---

## ANNEXE: RESOLUTIONS RECENTES DU PARLEMENT EUROPEEN

Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2009 sur la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – «*Un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens*» - programme de Stockholm.

Résolution du Parlement européen du 22 avril 2009 sur une «*politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments*» [2008/2331(INI)].

Résolution législative du Parlement européen du 20 novembre 2008 sur la «*proposition de directive du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié*» [COM(2007) 637 – C6-0011/2007 – 2007/0228(CNS)]

Résolution législative du Parlement européen du 20 novembre 2008 sur la «*proposition de directive du Conseil établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre*» [COM(2007) 638 – C6-0470/2007 – 2007/0229(CNS)]

## **GROUPE DE TRAVAIL 3 – ENJEUX ET DÉFIS D’UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ EUROPÉEN: VERS UN MODÈLE DE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE**

### **Résumé**

Sous l’effet de la crise économique, la croissance a ralenti, les taux de chômage augmentent et la pauvreté gagne du terrain. De nouvelles formes de pauvreté apparaissent (voir la note du GT1), tandis que d’autres facettes de l’inégalité (santé, qualité de vie, fracture énergétique, exclusion numérique) se font jour.

La présente note examine certains des problèmes qui se posent dans le cadre de l’édification d’un nouveau modèle de société européen. Quels sont les effets de la crise sur l’économie? Quels sont les défis environnementaux et sociétaux à relever? Est-il possible de bâtir un nouveau modèle de société européen, un modèle qui garantisse une croissance durable et inclusive, qui crée de l’emploi et qui réduise la pauvreté?

La première partie retrace les pistes pour une nécessaire conciliation entre croissance et développement durable. Elle attire également l’attention sur le fait que le changement climatique ne manquera pas de faire sentir ses effets sur le territoire de l’Europe et d’exercer une pression sur le partage et l’accès aux ressources naturelles, en touchant au premier chef les couches les plus vulnérables de la population. Pour prévenir les phénomènes d’exclusion sociale et anticiper les problèmes posés tant par la fracture énergétique que par la fracture numérique, il faudra investir dans les technologies vertes et dans les TIC. C’est là précisément l’objet de la seconde partie: montrer qu’une «transition verte» réussie est la clé de la croissance, de la durabilité et de l’inclusion sociale.

Les citoyens européens et le Parlement européen ont un rôle à jouer dans cette transition vers un nouveau modèle de société européen. Par-dessus tout, il est impératif que nous ne laissions pas les plus défavorisés et les plus vulnérables sur le bord de la route, mais que nous leur donnions au contraire les moyens de devenir des écocitoyens responsables, capables de participer pleinement à cette évolution vers une société plus durable et inclusive.

## 1. Croissance et développement durable en Europe

### 1.1 L'économie européenne<sup>72</sup>

Après une profonde récession en 2008-2009, la **reprise économique en cours** dans l'Union devrait se poursuivre. Cette reprise apparaît de plus en plus induite par des facteurs endogènes à l'échelle de l'Union, bien que les progrès demeurent inégaux selon les États membres. Elle semble également s'étendre, dans la mesure où la remontée des exportations commence à stimuler la demande d'investissement. Le PIB de l'UE devrait enregistrer une croissance d'environ 1¾ % en 2010-2011, et d'environ 2 % en 2012.

Sur le front de l'emploi, la situation générale devrait rester fragile, mais l'on observe depuis quelque temps un début de stabilisation sur le marché du travail européen, en décalage par rapport aux évolutions globales. Une légère amélioration est attendue sur la période de prévision, avec une **croissance de l'emploi** de près de ½ % et d'environ ¾ % en 2011 et 2012 respectivement. Le taux de chômage devrait peu à peu reculer, passant de 9½ % cette année à environ 9 % en 2012.

L'économie européenne est néanmoins confrontée à d'énormes défis: les questions liées au règlement de la crise financière et à la résolution de la crise de la zone euro demeurent sans réponse, tandis que l'accélération du changement climatique, même si les problèmes de croissance et d'emploi l'ont reléguée au second plan, remet en question l'utilisation des ressources.

Sur fond de turbulences financières, les inquiétudes sur les taux de croissance économique (PIB) ont resurgi avec force dans toute l'Union. La croissance du PIB reste après tout un estimateur fiable, bien qu'imparfait, des emplois à venir. Cela dit, les préoccupations de croissance ne datent pas d'hier. Elles ont largement sous-tendu nos économies et notre politique économique au cours des dernières décennies. Depuis la création par Simon Kuznets, dans les années trente, du concept de produit intérieur brut, la croissance du PIB s'est imposée comme la principale mesure du «développement» des économies, en Europe comme dans le reste du monde.

Il ne faut pas oublier pour autant que les notions de «**croissance**» et de «**développement**» ne sont pas nécessairement identiques. Herman Daly<sup>73</sup> souligne cette différence dans son ouvrage *Beyond Growth: The Economics of Sustainable Development*:

*«Croître signifie grandir naturellement en taille ou en volume par ajout de matière par voie d'assimilation ou d'accrétion. Se développer signifie élargir ou réaliser ses potentialités, atteindre graduellement un état plus achevé, plus élevé ou meilleur. En bref, la croissance est une augmentation quantitative d'ordre physique, alors que le développement est une amélioration qualitative ou le déploiement d'une potentialité. Une économie peut croître sans se développer ou se développer sans croître, ou les deux, ou ni l'un ni l'autre.»<sup>74</sup>*

<sup>72</sup> Les deux premiers paragraphes sont tirés du *European Economic Forecast Autumn 2010* de la Commission européenne.

<sup>73</sup> Économiste écologique, ancien économiste principal du département de l'environnement de la Banque mondiale.

<sup>74</sup> Citation tirée de Philip Andrew Lawn, *Toward Sustainable Development: An Ecological Economics Approach*, 2000, p. 29.

D'autre part, Daly définit la croissance non rentable comme «*le point où l'augmentation de la production se fait à un prix, en termes de ressources et de bien-être, supérieur à la valeur des objets créés*». La «**croissance économique locale**», par exemple, peut aboutir à une «**croissance mondiale non rentable**»: pour prendre un exemple simple, une relance de la production automobile pourra se traduire par des hausses de salaire pour les employés de l'usine automobile, mais elle aura également pour effet d'augmenter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui amplifiera le phénomène du réchauffement planétaire, mettant ainsi à mal les mesures cruciales destinées à s'attaquer à l'autre immense défi que nous avons évoqué, le changement climatique.

Dans le rapport Brundtland de 1987, intitulé *Notre avenir à tous*<sup>75</sup>, le développement durable est défini comme «*un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*». Le développement met en jeu des changements économiques, mais aussi sociaux et environnementaux; il requiert donc une approche pluridisciplinaire. C'est également le point de vue adopté par l'Union européenne dans sa **stratégie en faveur du développement durable (SDD)**<sup>76</sup>.

La stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (SDD), adoptée par le Conseil européen en juin 2001, puis renouvelée en décembre 2009<sup>77</sup>, vise à concilier développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement. Dans sa résolution du 15 juin 2006 sur l'examen de la SDS<sup>78</sup>, le Parlement européen (PE) demande que la place accordée au PIB en tant qu'indicateur de progrès social soit contrebalancée par des préoccupations du même ordre concernant les aspects qualitatifs de la croissance. Le PE préconise la fixation d'un nombre limité d'**indicateurs clés en matière de durabilité**, qui devraient permettre des évaluations quantitatives et rapides aux chapitres de la santé (qualité et extension des soins de santé, espérance de vie, mortalité infantile, etc.), de l'information (éducation et culture, accès aux TIC, etc.), de l'inclusion (participation aux décisions de la société et au capital social, etc.) et de la qualité de l'environnement (pollution de l'air et de l'eau, etc.). Parallèlement à la SDD, l'Union a également proclamé sa volonté, dans sa **stratégie Europe2020**, d'atteindre **cinq objectifs ambitieux** dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, de l'éducation, de l'inclusion sociale et de l'énergie-climat à l'horizon 2020<sup>79</sup>.

---

<sup>75</sup> Publié en avril 1987 et communément dénommé «rapport Brundtland», du nom du Premier ministre norvégien de l'époque, M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, qui présidait la commission mondiale sur l'environnement et le développement (créée en 1983).

<sup>76</sup> COM(2001) 264 *Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*.

<sup>77</sup> Le Conseil européen de décembre 2009 a confirmé que «aux termes du traité de Lisbonne, le développement durable demeure un objectif fondamental de l'Union européenne. Comme le souligne la présidence à propos du rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, la stratégie continuera à fournir une vision à long terme et constituera le cadre politique global dans lequel s'inscriront toutes les politiques et stratégies de l'Union.»

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st16/st16818.fr09.pdf>

<sup>78</sup> *Résolution du Parlement européen sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable, 15 juin 2006 (P6\_TA(2006)0272)*.

<sup>79</sup> Voir par exemple [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm).

Au niveau mondial, l'Initiative pour une économie verte, lancée en octobre 2008 par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), reçoit l'appui de la Commission et peut être regardée comme une composante d'un «New Deal vert» qui permettrait de surmonter la crise financière actuelle tout en promouvant des programmes de création d'emplois visant à régénérer les systèmes naturels qui sous-tendent l'économie mondiale. L'idée derrière cette initiative est qu'un changement de cap et un redéploiement vers une «croissance verte» permettra non seulement de prévenir des catastrophes liées à l'alimentation ou au pétrole, mais de sauver les finances du monde.

L'investissement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) pourrait également contribuer à la sortie de crise en mettant l'Europe sur une nouvelle trajectoire de croissance. Les TIC jouent un rôle important dans l'économie européenne: elles fournissent 5 % du PIB et interviennent à raison de 20 % dans la croissance globale de la productivité<sup>80</sup>. De plus, en tant que technologies génériques, les TIC contribuent à la croissance économique et à l'emploi dans pratiquement tous les secteurs d'activité.

## 1.2 Enjeux environnementaux

Malgré des améliorations significatives, de graves problèmes environnementaux subsistent et auront de sérieuses conséquences pour l'Europe, selon le dernier rapport de l'AAE sur l'état et les perspectives de l'environnement<sup>81</sup>:

- le *changement climatique* et ses effets;
- la perte de *biodiversité* et la dégradation des écosystèmes;
- l'utilisation croissante des *ressources naturelles* pour satisfaire les modes de consommation et de production, et les pressions sur l'environnement résultant de la production de *déchets* toujours en augmentation;
- la pollution de l'eau et de l'air et l'exposition humaine à de multiples produits chimiques affectent toujours la *santé* et la *qualité de vie*.

Si l'on ne s'attaque pas résolument à ces problèmes environnementaux, ils risquent, in fine, de saper l'économie et la cohésion sociale de l'Europe. Ces multiples défis posent avant tout la question du **partage de l'accès et des bénéfices des services rendus par les écosystèmes**.

Avec une moyenne de 100 habitants par km<sup>2</sup>, l'Europe est l'une des régions les plus peuplées au monde, ce qui signifie que les Européens sont d'autant plus dépendants de leurs ressources naturelles et de leurs écosystèmes. Les politiques publiques devront répondre à des questions fondamentales: comment préserver les ressources environnementales existantes (l'air, l'eau, les sols, les forêts, la biodiversité) pour **répondre aux besoins actuels et futurs**? Comment assurer des services de base tels que l'approvisionnement en produits agro-alimentaires, en eau, en énergie, en matières premières, tout en garantissant la sauvegarde de mécanismes tout aussi essentiels, comme la régulation du climat ou la prévention des inondations?

---

<sup>80</sup> *Europe's Digital Competitiveness Report 2010*, document de travail des services de la Commission, volume 1, SEC(2010) 627.

<sup>81</sup> *L'environnement en Europe: état et perspectives 2010*, Agence européenne pour l'environnement.



Dans un monde globalisé, l'état de l'environnement en Europe est largement tributaire des tendances planétaires. Les problèmes environnementaux sont de plus en plus souvent considérés dans leurs interactions avec les tendances mondiales en matière économique, sociale, politique et technologique. La récente crise financière a déjà mis en lumière l'interconnexion et la vitesse de **propagation des risques à l'échelle mondiale**. Ces interdépendances entraînant des risques systémiques accrus, il devient impératif d'acquérir une meilleure connaissance de ces incertitudes connexes.

### **Changement climatique et pauvreté**

Alors que leur contribution aux causes du réchauffement climatique est négligeable, ce sont les pays les plus pauvres qui vont être le plus durement frappés. Le changement climatique est d'ores et déjà en train de saper les efforts pour combattre la faim et la pauvreté dans nombre de pays en développement, au point de représenter un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En septembre 2010, le sommet de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement a adopté un nouveau programme d'action pour atteindre les huit objectifs anti-pauvreté d'ici 2015<sup>82</sup>. Le septième objectif, qui consiste à **préserver l'environnement**, se décline en quatre cibles:

- inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles;
- réduire l'appauvrissement de la diversité biologique;
- améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.

En Europe aussi, les effets du changement climatique touchent en priorité les **groupes les plus vulnérables de la société — les pauvres, les femmes, les enfants et les personnes âgées**. Avec la fréquence accrue des catastrophes naturelles, l'intensification des températures extrêmes et l'augmentation des prix de l'énergie, les couches les plus défavorisées ont toujours plus de difficultés à atteindre un niveau de vie décent.

En France, en 2000, les ménages modestes consacraient 10 % de leurs ressources à leurs dépenses d'énergie (gaz et électricité); aujourd'hui, le taux d'effort énergétique est passé à 15 %<sup>83</sup>. L'impact social de la vague de froid actuelle se fait clairement sentir dans toute l'Europe, avec la multiplication du nombre de consommateurs qui ont des difficultés à payer leurs factures énergétiques<sup>84</sup>. Les ménages défavorisés sont pris dans une spirale qui se renforce: un mauvais chauffage entraîne une dégradation du logement et des problèmes de santé, ce qui se traduit par des frais médicaux supplémentaires et une employabilité réduite, ce qui, à son tour, provoque un nouveau glissement vers la marginalisation sociale.

---

<sup>82</sup> <http://www.un.org/millenniumgoals/>

<sup>83</sup> [Plan](http://www.planetegagnante.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20197) Plan bâtiment Grenelle, groupe de travail Précarité énergétique: rapport final <http://www.planetegagnante.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20197>.

<sup>84</sup> En Hongrie, par exemple, rien qu'en cette période de chauffage, 50 000 foyers ont fait l'objet d'une procédure de coupure de gaz pour impayés. <http://www.energiainfo.hu/index.php?par=13&option=news&id=22972>.

Le rapport entre changement climatique et pauvreté s'impose comme un débat incontournable et exige une vision capable de **concilier environnement et justice sociale**. Il s'agit d'un véritable enjeu de société et, pour l'affronter, les politiques publiques doivent poser les bonnes questions, et s'attacher à y répondre:

- Où sont situés les **membres les plus vulnérables de la société**, et leurs conditions de logement risquent-elles de les pousser dans la précarité?
- Comment s'attaquer aux causes premières de la **fracture énergétique** et atténuer ses conséquences sociales (dépenses de santé, coûts de réinsertion...)? (Par exemple, faut-il introduire davantage de concurrence sur les marchés de l'énergie de manière à faire baisser les prix, faut-il améliorer l'isolation, investir dans l'efficacité énergétique, développer les tarifs sociaux, etc.?)
- Le **logement et la mobilité** comptent parmi les principaux facteurs susceptibles d'améliorer les conditions de vie des catégories défavorisées et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la société. Comment agir sur ces deux facteurs, et quelles sont les solutions de proximité que l'on pourrait mettre en place pour aider concrètement ces personnes? (Par exemple, un réseau numérique mieux développé pour faciliter l'accès aux services publics en ligne, aux services de santé en ligne et aux sites internet de recherche d'emploi, des initiatives locales d'information sur les pratiques écologiques, des initiatives de covoiturage, etc.).
- Quelles sont les améliorations des réseaux de transport et de l'environnement urbain qui permettraient aux groupes les plus vulnérables d'accéder plus facilement à des opportunités d'emploi et aux équipements publics?
- Quels sont les **instruments de fiscalité «verte»** (taxes environnementales, écoprêts, audits énergétiques gratuits des logements, etc.) qui pourraient être spécialement conçus pour aider les groupes les plus vulnérables à gérer la transition verte? Comment créer un système d'incitations, à travers les taxes environnementales, en faveur des pratiques durables et des énergies renouvelables?

Les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables ne peuvent pas être laissés pour compte; il faut, bien au contraire, leur permettre de prendre une part active dans cette transition vers une société plus durable et plus inclusive. Par des politiques publiques adéquates et un soutien ciblé du secteur privé (notamment en matière d'éducation, de transport, d'accès à l'internet et d'aménagement urbain), on peut leur donner les moyens de devenir des écocitoyens responsables, capables de participer activement à cette évolution vers une société plus durable.

### 1.3 Fracture numérique

La généralisation des TIC constitue un enjeu supplémentaire dans la perspective de la création d'une société inclusive.

Si les écarts en matière d'utilisation de l'internet et de culture numérique se sont resserrés, certains groupes sociaux demeurent exclus des potentialités qu'offrent les TIC: c'est ce clivage que désigne le concept de **«fracture numérique»**. Chez les personnes âgées, les sans-emploi, les personnes ayant un bas niveau d'éducation et les ménages modestes, les **taux d'utilisation régulière de l'internet** sont nettement inférieurs à ceux de la moyenne de la population. Aujourd'hui encore, 30 % des Européens n'ont jamais utilisé l'internet. En matière de **compétences numériques**, les personnes âgées et les sans-emploi sont largement distancés<sup>85</sup>.

On observe également des écarts dans l'accès au haut débit selon les catégories sociales ou l'implantation géographique, d'où l'expression de **«seconde fracture numérique»**. Le taux de pénétration du haut débit chez les ménages modestes et les habitants des zones rurales est inférieur à la moyenne de la population. Le fossé du haut débit qui sépare les ménages selon leurs niveaux de revenus s'est creusé l'an dernier<sup>86</sup>.

La «stratégie numérique pour l'Europe»<sup>87</sup> se fixe pour objectif de faire passer l'utilisation régulière de l'internet de 60 % à 75 % d'ici à 2015 (de 41 % à 60 % pour les catégories défavorisées) et de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a jamais utilisé l'internet.

---

<sup>85</sup> *Europe's Digital Competitiveness Report 2010*.

<sup>86</sup> *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE*, édition 2010.

<sup>87</sup> [http://ec.europa.eu/information\\_society/digital-agenda/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm)

## 2. Un «New Deal» vert et numérique pour l'Europe?

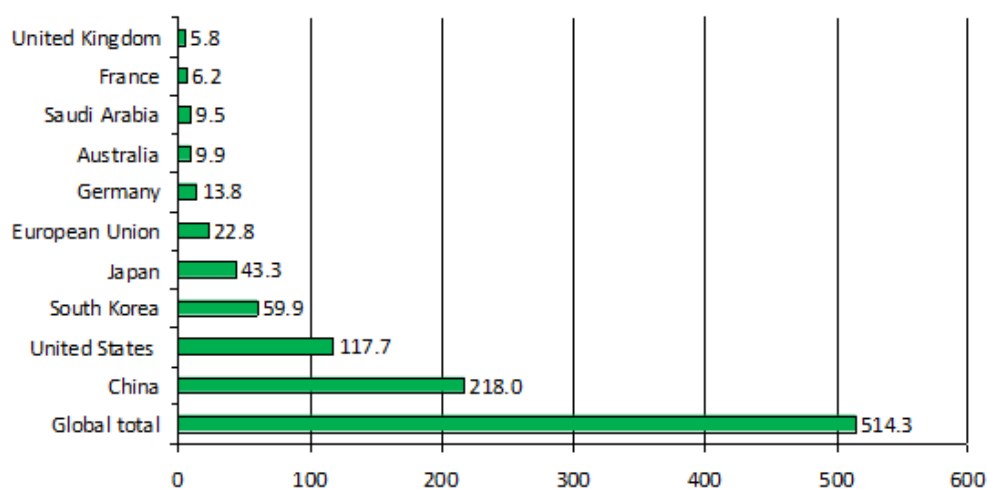
### 2.1 Les investissements verts – une solution pour deux crises?

Un consensus politique se dessine au niveau européen sur la nécessité du passage à une économie à faible intensité carbonique pour combattre le changement climatique et aussi, de façon peut-être un peu plus controversée, pour assurer la compétitivité des industries européennes sur le long terme. Le défi, aujourd'hui, consiste à maintenir cet objectif de longue haleine malgré les difficultés immédiates qui nous occupent.

On s'est inquiété, pendant la crise financière, de ce que le marasme économique risquait de freiner l'essor de nouvelles **technologies «propres»** considérées comme partie intégrante d'un développement plus durable. Pourtant, diverses initiatives visant à stimuler une demande et une croissance en déclin par une gestion «plus verte» de la demande ont vu le jour à la faveur de la crise.

La figure 1 ci-après permet de comparer l'importance, en valeur absolue, de la relance verte dans différentes parties du monde (2008-2009). Au niveau mondial, le montant total de la relance verte s'élève à 514 milliards de dollars, soit un sixième du total des dépenses mondiales de relance, qui se chiffrent à environ 3 000 milliards de dollars.

**Figure 1 Dépenses de relance verte dans le monde entre septembre 2008 et décembre 2009 (en Mrd USD)**



Sources: Edward B. Barbier (2010)- <http://www.voxeu.org/index.php?q=node/5134>

Comme on le voit, la relance verte à l'échelle de l'Union européenne est relativement modeste, venant de la plus grande économie mondiale. La faute en revient toutefois aux États membres plutôt qu'à l'Union. Les dépenses que les gouvernements européens ont affectées aux énergies propres et aux investissements environnementaux ne représentent, au total, que 57 milliards de dollars, tandis que la région Asie-Pacifique a engagé 342 milliards de dollars.

Au niveau de l'Union, en plus du plan européen de relance de l'économie lancé en octobre 2008, une part non négligeable des prêts additionnels consentis en raison de la crise par la BEI et la BERD porte sur des **infrastructures vertes** (la BEI a ainsi alloué 6 milliards d'euros à des projets de lutte contre le changement climatique, tandis que BERD ouvrait une ligne de crédit supplémentaire de 500 millions d'euros pour des investissements verts et d'infrastructure). Ces montants restent cependant assez limités en comparaison mondiale.

Le chef de file mondial de la transformation de la reprise économique en reprise verte est **asiatique**: il s'agit de la Corée du Sud. Les relances coréenne et chinoise intègrent toutes deux une composante verte tout à fait remarquable, ainsi qu'il ressort de l'étude de cas présentée ci-après. Il semble évident que l'Europe pourrait faire beaucoup plus de son côté pour canaliser les efforts d'investissement dans les énergies renouvelables, le captage et le stockage de carbone, et le rendement énergétique, pour ne citer que ces exemples.

***Étude de cas: Chine et Corée du Sud – les investissements dans les technologies énergétiques propres peuvent contribuer de manière très significative à la croissance, au développement des exportations et à la création d'emplois***

«L'une des raisons pour lesquelles Parmi les autres initiatives vertes du gouvernement chinois, on citera la promotion des véhicules économes en carburant, le développement du transport ferroviaire, l'amélioration du réseau électrique et les mesures antipollution. La Chine a également augmenté les taxes sur l'essence et le diesel, tout en réduisant la taxe sur les ventes de véhicules économes en carburant. D'autre part, la Chine est le premier bénéficiaire au monde de crédits de réduction des émissions au titre du mécanisme de développement propre: ces crédits lui procurent à l'heure actuelle deux milliards de dollars. D'une manière générale, en promouvant les secteurs verts, la Chine poursuit une stratégie industrielle parfaitement rationnelle à ses yeux: elle ambitionne de devenir le leader mondial sur le marché des panneaux solaires, des éoliennes, des voitures économes en carburant et d'autres industries énergétiques propres.

La **Corée du Sud** mène elle aussi une politique industrielle axée sur la croissance verte. En plus de son «plan de relance verte», le gouvernement sud-coréen prévoit la création d'un fonds pour les énergies renouvelables, d'un montant de 72,2 millions de dollars, destiné à attirer les investissements privés dans des projets d'énergie solaire, éolienne ou hydroélectrique. Il a en outre lancé en juillet 2009 un plan quinquennal d'investissements dans la croissance verte, qui consacrera 60 milliards de dollars à la réduction de la dépendance au carbone et à des améliorations environnementales, avec pour objectif de redynamiser la croissance économique et de créer 1,8 million d'emplois à l'horizon 2020.»

Source: Edward B. Barbier (2010) <http://www.voxeu.org/index.php?q=node/5134>.

La question est de savoir **comment le financement** de la transformation annoncée de nos économies en une économie à faible intensité carbonique peut aujourd'hui progresser, face à l'urgence d'autres mesures imposées par la crise. Comment articuler, dans un New Deal vert, des programmes d'action sur le front du climat et de l'énergie et un plan de relance économique qui s'inscrit dans un contexte de profonde crise budgétaire?

## 2.2 Aspects économiques d'une relance mondiale verte

En octobre 2006, Sir Nicholas Stern publiait ce qui reste encore à ce jour le rapport le plus influent sur les coûts du changement climatique. Il y expliquait que les mesures de prévention destinées à limiter le réchauffement planétaire **seraient de loin moins coûteuses que les dommages engendrés**. Il appelait à une action internationale concertée associant les économies en développement rapide, telles que la Chine, et combinant des systèmes d'échange de droits d'émission, des mesures d'adaptation, la lutte contre la déforestation et des politiques de coopération technologique. (Plus récemment, M. Stern a joint sa voix à ceux qui réclament une relance mondiale verte). Selon une étude du cabinet de conseil McKinsey<sup>88</sup>, il est possible de limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous du seuil des 2 °C pour un coût inférieur à 1 % du PIB mondial, à condition d'agir dès aujourd'hui et dans plusieurs secteurs à la fois. **Les autres conclusions de cette étude se résument comme suit:**

- les options peuvent se regrouper en trois catégories de mesures techniques: efficacité énergétique, approvisionnement en énergie à faible empreinte carbone, carbone terrestre;
- exploiter tout le potentiel de réduction des émissions représentera un énorme défi: cela exigera des changements à une échelle gigantesque, une action et un engagement forts au niveau mondial dans tous les secteurs concernés et un cadre politique solide;
- Bien que les dépenses et les investissements nécessaires semblent gérables à l'échelle mondiale, ils peuvent apparaître comme un obstacle difficilement surmontable au niveau sectoriel.
- Si l'on tarde ne serait-ce que dix ans pour agir, il sera définitivement impossible d'atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2 °C.

Le rapport McKinsey appelle en outre à la mise en place de **normes d'efficacité** pour remédier aux «imperfections du marché» qui empêchent la mise en place de solutions d'efficacité énergétique, alors même qu'elles produiraient des avantages économiques nets. Il préconise que les gouvernements créent des incitations stables et à long terme visant à promouvoir les sources d'énergie à faible empreinte carbone et à décourager les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Incertitudes inhérentes à la relance verte

Quelle pourrait être la contribution d'une «relance verte» à la reprise en Europe? Pour se donner un cadre de réflexion viable sur l'intervention publique en faveur d'une reprise mondiale verte, il convient de faire la distinction entre l'efficacité économique et l'efficacité environnementale des plans de relance verte.

Sur le plan environnemental, c'est un problème de conception stratégique: il s'agit de déterminer ce qui fonctionne, et sur quelle échelle de temps. Du point de vue économique, c'est une affaire de vitesse et de portée: avec quelle rapidité et selon quelle ampleur l'argent est mobilisé. Même les sommes les plus importantes avancées aujourd'hui par le secteur public n'aboutiront pas à grand-chose si l'on ne maintient pas cette dynamique et si l'effort d'investissement n'est pas, à un moment ou à un autre, relayé de manière indépendante par les marchés. Les pouvoirs publics doivent nécessairement jouer un rôle moteur dans l'essor de ces technologies, puisqu'un projet engagé aujourd'hui dans le domaine des énergies propres ne sera pas rentable avant longtemps, compte tenu de l'importance de l'investissement initial. Les incertitudes et l'envergure même de ce type de projet peuvent s'avérer trop lourdes pour que le secteur privé puisse les gérer seul.

<sup>88</sup> *Pathways to a Low-Carbon Economy*, McKinsey & Company, publié le 26 janvier 2009.

Il est clair cependant que laisser les investissements dans ce domaine à la charge exclusive du secteur public ne constitue pas une stratégie viable. Lors de l'édition de janvier 2009 du Forum économique mondial (FEM) de Davos, les services du FEM ont publié un rapport affirmant qu'il faudrait investir au moins 515 milliards de dollars par an, d'ici à 2030, pour maintenir le réchauffement climatique en deçà des niveaux insoutenables, ce qui représente plus de trois fois le montant investi l'année dernière<sup>89</sup>.

Lorsqu'on élabore un plan de relance dans le cadre d'une stratégie de macrogestion anticyclique, l'objectif de référence consiste le plus souvent à améliorer les perspectives de croissance dans les années à venir, généralement **le court à moyen terme**. C'est particulièrement vrai aujourd'hui, où les problèmes budgétaires de l'Europe l'emportent sur toutes les autres considérations. Pourtant, il serait essentiel que les politiques publiques accordent au moins autant d'importance à la variable du **développement à long terme, autrement dit de la croissance potentielle**. Cette croissance potentielle devrait remplir les exigences de qualité, en termes de durabilité, définies au chapitre 1. Empiriquement, il est difficile de calculer avec certitude une croissance potentielle, et c'est là l'une des principales raisons pour lesquelles ces politiques ont souvent échoué.

D'un autre côté, il faut faire preuve de prudence et de circonspection. Il n'est pas sûr qu'une campagne gouvernementale de promotion de projets environnementaux destinés à générer de la croissance et des emplois produise partout et en toute circonstance des bénéfices économiques nets. **L'intervention des pouvoirs publics** crée toujours des effets de distorsion sur le marché (qu'ils soient bons ou mauvais) et pourrait contraindre prématurément les entreprises à abandonner leurs technologies de production actuelles pour d'autres plus onéreuses. Le risque tient en particulier au fait que les pouvoirs publics ne sont généralement pas les mieux informés ni les mieux placés pour décider des technologies dans lesquelles il faut investir, c'est-à-dire de celles qui ont le plus fort potentiel de croissance. De plus, il ne faut pas se tromper d'objectif: un secteur énergétique propre à forte intensité de main-d'œuvre n'est pas une fin en soi; c'est l'approvisionnement efficace en énergie (propre) que l'on doit viser. Du reste, si l'on veut se faire une idée exacte des effets nets, il faudra compter non seulement les emplois créés dans le secteur des énergies renouvelables, mais aussi les emplois détruits dans les industries traditionnelles (voir infra).

### **Le rôle du secteur privé**

Le réseau de politiques publiques mis en place pour soutenir les énergies propres et renouvelables ne sera sans doute pas suffisant. Le secteur privé et les forces du marché doivent prendre le relais sans tarder. **Sans financements privés, les liquidités vont manquer sur les marchés.**

S'il est un point capital dans l'économie du développement et de la promotion de nouvelles technologies qui conditionne la formation d'une ère nouvelle en la matière, c'est le rôle des prix énergétiques et des marchés financiers. La crise financière et la récession ont fait chuter les prix de l'énergie et du carbone. Ce qui, toutes choses égales par ailleurs, a eu pour effet de rendre les énergies renouvelables plus chères et moins compétitives. La fin de 2008 et le début de 2009 marquent la période où les investissements privés dans les énergies renouvelables ont atteint leur point le plus bas.

---

<sup>89</sup> <http://www.weforum.org/pdf/climate/Green.pdf>. Parmi les secteurs verts émergents ayant vocation à créer l'infrastructure énergétique nécessaire pour assurer la transition vers une économie à faible intensité carbonique, le rapport cite la production d'électricité par l'éolien terrestre et offshore et le solaire photovoltaïque et thermique, ainsi que la valorisation énergétique des résidus urbains solides, l'éthanol à base de sucre, les biocarburants cellulose et de nouvelle génération, et la géothermie.

L'investissement mondial dans les énergies propres s'établissait à 162 milliards de dollars en 2009, contre 173 milliards de dollars en 2008, ce qui représente une baisse de 6 %<sup>90</sup>. Une légère reprise se dessine dans le secteur depuis le premier trimestre 2009, mais on est encore loin des niveaux antérieurs à la crise. En moyenne, le cours des actions des sociétés d'énergies propres se négociait en 2010 à la moitié de leur plus haut niveau de la fin de l'année 2007 et, dans la majeure partie du monde développé (Europe et États-Unis), les banques se sont montrées plus réticentes à approuver des prêts en faveur des énergies renouvelables.

L'effort concerté des secteurs public et privé doit s'articuler sur un assortiment de mesures dont les principales composantes sont un environnement monétaire fournissant suffisamment de liquidités, des **mesures de relance budgétaire en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**, et la réorientation de certaines aides publiques (par exemple les incitations fiscales) vers le soutien à l'efficacité énergétique et aux technologies propres.

### 2.3. Des emplois verts pour une société plus durable et plus inclusive

La transformation des économies européennes polluantes en économies écoefficientes et à faible intensité carbonique induira des changements profonds dans la production, la distribution et la consommation. Mais la croissance économique et les actions respectueuses de l'environnement ne sont pas nécessairement des priorités mutuellement exclusives. L'adaptation au changement climatique représente à la fois un défi et une chance pour le développement de nouvelles technologies et la création d'emplois verts.

Le dernier sondage Eurobaromètre<sup>91</sup> montre que **l'emploi** reste le premier sujet de préoccupation des citoyens européens. **Selon le même sondage, les Européens accordent pratiquement le même degré d'importance à la modernisation des marchés du travail en vue d'augmenter les taux d'emplois (76 %), à l'aide aux personnes défavorisées et socialement exclues, afin de leur permettre de prendre une part active dans la société (75 %) et à une économie plus verte (73 %).**

Dans une résolution récente<sup>92</sup>, le Parlement européen demande le **développement d'une stratégie européenne de l'emploi allant dans le sens d'une économie durable, dans le cadre de la stratégie Europe2020, visant à optimiser le potentiel d'emplois tout en accordant une attention particulière au travail décent, à la santé et à la sécurité des salariés, aux besoins en compétences et à une transition socialement juste.**

Le potentiel d'emplois dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

<sup>90</sup> *Global Trends in Sustainable Energy Investment 2010*, UNEP-Bloomberg New Energy Finance: [http://www.newenergyfinancesummit.com/images/menu/News/global\\_trends\\_in\\_sustainable\\_energy\\_investment\\_2010\\_report.pdf](http://www.newenergyfinancesummit.com/images/menu/News/global_trends_in_sustainable_energy_investment_2010_report.pdf).

<sup>91</sup> Eurobaromètre 73, août 2010:

[http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/eb/eb73/eb73\\_first\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb73/eb73_first_fr.pdf)

<sup>92</sup> **Résolution du Parlement européen** du 7 septembre 2010 *Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable*, rapporteur Elisabeth Schroedter

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/file.jsp?id=5838342>



Selon les publications scientifiques<sup>93</sup>, la transition vers une économie à faible intensité carbonique et les politiques de lutte contre le changement climatique induiront des créations d'emplois dans certains secteurs (énergies renouvelables, efficacité énergétique, captage et stockage du carbone, etc.), tandis que des emplois seront détruits ailleurs (par exemple dans les secteurs des combustibles fossiles ou des produits à faible rendement énergétique). D'une manière générale, de nombreuses études soulignent que **l'effet total net devrait être positif**, dans la mesure où les emplois dans des industries à faible coefficient de main-d'œuvre seront remplacés par d'autres dans des secteurs à plus forte intensité de main d'œuvre, ou dont la chaîne de valeur est plus longue, avec, par conséquent, des retombées plus importantes pour l'économie.

Selon une étude publiée par Greenpeace en 2009<sup>94</sup>, si l'on ne prend pas de mesures pour assurer la transition vers les énergies propres, on s'expose à des pertes d'emplois massives — un demi million — dans le secteur énergétique d'ici 2030. En revanche, «la mise en œuvre de politiques créant les conditions d'une [r]évolution énergétique permettrait de générer plus de **8 millions d'emplois dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique** à l'horizon 2030, soit plus du triple de ce que l'on aurait dans un scénario de statu quo».

***Encadré 2: Les effets des politiques de lutte contre le changement climatique sur l'emploi selon les secteurs***

Les secteurs qui présentent le plus fort potentiel d'emploi sont les **énergies renouvelables** (même après prise en compte des réductions d'activité dans les secteurs énergétiques classiques), suivies des infrastructures et des technologies de **transport vert** et de l'investissement dans **l'efficacité énergétique** des produits et des services.

Les secteurs les plus contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre, à savoir **l'électricité, les transports, le bâtiment et les industries grosses consommatrices d'énergie**, devraient connaître de profonds changements.

Les restructurations économiques nécessaires pour l'émergence d'une économie durable entraîneront le déclin de secteurs tels que **l'exploitation houillère** et d'autres **industries lourdes**, mais aucun secteur ne disparaîtra en tant que tel. On assistera probablement à des redistributions d'emplois de grande ampleur, dans la mesure où il est moins long et moins coûteux d'organiser des stages de reconversion ou de requalification pour la main-d'œuvre existante que de licencier pour recruter et former entièrement une nouvelle main d'œuvre. Par exemple, **l'industrie automobile** fabriquera de moins en moins de voitures polluantes et gourmandes en carburant pour se tourner vers la production de véhicules hybrides et à faibles émissions; à cet effet, elle choisira sans doute de faire suivre des programmes d'adaptation professionnelle à son personnel.

<sup>93</sup> Voir l'étude de la DG IPOL/POLDEP A: "The impact of climate change policies on the employment situation": Summary of evidence note. April 2010

[http://www.ipolnet.ep.parl.union.eu/ipolnet/webdav/site/myjahiasite/shared/poldepa/employment\\_social/empl\\_2010\\_02\\_pe433456\\_en.pdf](http://www.ipolnet.ep.parl.union.eu/ipolnet/webdav/site/myjahiasite/shared/poldepa/employment_social/empl_2010_02_pe433456_en.pdf)

<sup>94</sup> <http://www.greenpeace.org/raw/content/international/press/reports/working-for-the-climate.pdf>

## Emplois verts et nouvelles compétences

Nombre des compétences nécessaires pour les emplois à faible empreinte carbone étant déjà présentes dans les métiers actuels, il est souvent plus porteur de promouvoir le **perfectionnement professionnel** que de développer de nouvelles compétences vertes<sup>95</sup>. Néanmoins, dans certains secteurs, le saut qualitatif induit par l'innovation technologique est tel qu'il faudra beaucoup investir dans les compétences; on pense notamment à l'efficacité énergétique ou à la construction de logements «zéro émission».

D'autre part, l'Union européenne souffre d'un déficit de **compétences techniques et de gestion**, de compétences professionnelles spécifiques, notamment dans les **STIM** (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Dans certains pays européens, il n'y a même pas assez de nouveaux ingénieurs pour remplacer ceux qui partent à la retraite, ce qui se traduit par une pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée; on manque des compétences requises pour la réalisation de projets d'infrastructures essentiels.

En ce qui concerne les **travailleurs peu qualifiés**, les partenaires sociaux recommandent d'accorder une attention toute particulière aux nombreux emplois de niveau de qualification moyen et peu élevé dans l'économie durable, ainsi qu'aux **travailleurs peu qualifiés mais spécialisés**. Compte tenu du degré d'organisation plus faible des travailleurs et des employeurs dans certains nouveaux secteurs, le risque existe de voir s'y instaurer des relations de travail précaires et de mauvaises conditions de travail. Il importe donc d'encourager le dialogue social et de poser les bases nécessaires à la mise en place de structures représentatives dans les nouveaux secteurs en question.

Pour répondre à ces besoins, les **systèmes d'éducation et de formation** devront fournir une main-d'œuvre bien formée, hautement qualifiée, et mettre en place de nouvelles stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie<sup>96</sup>.

Dans une étude récente<sup>97</sup>, la Confédération européenne des syndicats (CES) souligne que «des politiques non réglementées de réduction de l'empreinte carbone présentent le risque avéré d'accélérer la désindustrialisation des économies européennes». Pour parer à ce danger, la CES préconise la définition de **nouvelles politiques industrielles** destinées à enrayer la «fuite de carbone» et à organiser la généralisation des technologies propres et à faible intensité carbonique.

---

<sup>95</sup> Skills for green jobs: *European synthesis report*, Cedefop, 30 juillet 2010.

<sup>96</sup> *Future skill needs for the green economy*, CEDEFOP Research Paper, octobre 2009, 99 p.

<sup>97</sup> ETUC study: *Climate change, the new industrial policies and ways out of the crisis*, CES, octobre 2010. [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/empl/dv/empl\\_etuc\\_study/empl\\_etuc\\_study\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/empl/dv/empl_etuc_study/empl_etuc_study_en.pdf)

## 2.4 Les TIC au service d'une société plus durable et plus inclusive

Le **secteur des TIC montre déjà des signes de reprise**: il devrait enregistrer en 2010 une croissance de 3 à 4 % au niveau mondial. L'emploi a fléchi dans les industries de biens TIC et a eu tendance à plafonner dans les services TIC pendant la crise, mais il est reparti à la hausse en 2010<sup>98</sup>..

L'équipe de suivi des compétences numériques «e-Skills Monitor»<sup>99</sup> a présenté des prévisions concernant les tendances du marché européen de l'emploi dans les TIC. Après la crise, la demande de spécialistes des TIC devrait sensiblement augmenter, si bien que, en 2015, le marché européen de l'emploi pourrait se trouver confronté à une **demande excédentaire de 384 000 praticiens des TIC**.

**En réponse à la crise économique**, les gouvernements ont porté une attention accrue au secteur des TIC. Des programmes ont été lancés dans les domaines suivants:

- compétences et emploi dans les TIC,
- haut débit
- recherche et développement,
- capital-risque,
- les TIC comme facteurs de croissance verte<sup>100</sup>.

Au niveau de l'Union, le plan d'action pour sortir de la crise et préparer l'économie européenne aux défis de la nouvelle décennie est stipulé dans la «**stratégie numérique pour l'Europe**»<sup>101</sup>, l'une des initiatives phares de la stratégie «Europe2020». Les mesures s'articulent autour de huit domaines d'action prioritaire:

- un marché unique numérique dynamique,
- interopérabilité et normes,
- confiance et sécurité,
- accès internet rapide et ultrarapide,
- recherche et innovation,
- favoriser la culture, les compétences et l'intégration numériques,
- avantages dus aux TIC pour la société de l'UE,
- aspects internationaux de la stratégie numérique.

L'informatique en nuage, les TIC vertes et les applications «intelligentes» figurent parmi les principaux domaines porteurs de croissance. Ils présentent le double avantage d'**exercer un impact sociétal positif et de fournir des solutions favorables à l'environnement**.

Les réseaux intelligents assurent une distribution efficace de l'énergie, tandis que les compteurs intelligents permettent de **réduire la consommation énergétique**. Les TIC peuvent également contribuer de manière décisive à l'**écologisation des transports**, avec le déploiement de systèmes de transport intelligents et l'amélioration du rendement énergétique des véhicules.

---

<sup>98</sup> *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE*, édition 2010.

<sup>99</sup> <http://www.eskills-monitor.eu/>

<sup>100</sup> *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE*, édition 2010.

<sup>101</sup> [http://ec.europa.eu/information\\_society/digital-agenda/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm)

---

Une étude approfondie sur **l'impact social des TIC** a été effectuée récemment pour le compte de la Commission européenne. Certaines de ses conclusions soulignent que les TIC ne révolutionnent pas nos modes de vie, mais exercent plutôt un effet complémentaire en amplifiant et en faisant subtilement évoluer les tendances et les logiques sociétales. En suscitant l'avènement des activités collaboratives en ligne, par exemple, les TIC ont renforcé les sentiments d'autonomisation, de participation critique et active<sup>102</sup>.

Les effets des TIC sur la société sont profonds et multiples. Leur utilisation pourrait avoir une action positive sur **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** et sur la satisfaction au travail. L'internet est de plus en plus utilisé comme **instrument direct de formation**. Les **services de santé en ligne** permettent de fournir des soins de santé de pointe à des patients situés dans les régions les plus reculées, tandis que les **services d'administration en ligne** contribuent à l'édification d'une société plus inclusive et plus participative.

---

<sup>102</sup> *Study on the Social Impact of ICT*, Commission européenne, 2010.

### 3. Questions à débattre

Quels sont les effets de la crise sur l'économie, sur la société et sur les conditions de vie?

Quels sont les défis environnementaux et sociétaux à relever? Sur la base de quels nouveaux indicateurs de durabilité?

Est-il possible de bâtir un nouveau modèle de société européen, un modèle qui garantisse une croissance durable et inclusive, qui crée de l'emploi et qui réduise la pauvreté?

Où sont situés les membres les plus vulnérables de la société, et leurs conditions de logement risquent-elles de les pousser dans la précarité?

Comment s'attaquer aux causes premières de la fracture énergétique et atténuer ses conséquences sociales (dépenses de santé, coûts de réinsertion...)? (Par exemple, faut-il introduire davantage de concurrence sur les marchés de l'énergie de manière à faire baisser les prix, faut-il améliorer l'isolation, investir dans l'efficacité énergétique, développer les tarifs sociaux, etc.?)

Le logement et la mobilité comptent parmi les principaux facteurs susceptibles d'améliorer les conditions de vie des catégories défavorisées et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la société. Comment agir sur ces deux facteurs, et quelles sont les solutions de proximité que l'on pourrait mettre en place pour aider concrètement ces personnes? (Par exemple, un réseau numérique mieux développé pour faciliter l'accès aux services publics en ligne, aux services de santé en ligne et aux sites internet de recherche d'emploi, des initiatives locales d'information sur les pratiques écologiques, des initiatives de covoiturage, etc.).

Comment s'attaquer au problème de la fracture numérique? Comment améliorer les compétences numériques pour accroître l'employabilité et assurer une pleine participation à la société?

Quelles sont les améliorations des réseaux de transport et de l'environnement urbain qui permettraient aux groupes les plus vulnérables d'accéder plus facilement à des opportunités d'emploi et aux équipements publics?

Quels sont les instruments de fiscalité verte (taxes environnementales, écoprêts, audits énergétiques gratuits des logements, etc.) qui pourraient être spécialement conçus pour aider les groupes les plus vulnérables à gérer la transition verte? Comment créer un système d'incitations, à travers les taxes environnementales, en faveur des pratiques durables et des énergies renouvelables?

Comment les investissements dans les TIC peuvent-ils favoriser une croissance durable et l'émergence d'une société plus inclusive et plus participative?

Administrateurs responsables:

**Catherine Lauranson, Balasz Mellar, Arttu Makipaa, Département thématique A – Politiques économiques et scientifiques**

DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES INTERNES

## DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES

### Rôle

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui fournissent des conseils spécialisés aux commissions, délégations interparlementaires et autres organes parlementaires.

### Domaines

- Affaires économiques et monétaires
- Emploi et affaires sociales
- Environnement, santé publique et sécurité alimentaire
- Industrie, recherche et énergie
- Marché intérieur et protection des consommateurs

### Documents

Visitez le site web du Parlement européen: <http://www.europarl.europa.eu/studies>

SOURCE PHOTO: iStock International Inc.



ISBN

